

4^e CAHIER du N°2709
du 3 septembre 1998

SYNDICALISME

hebdo

l'enjeu de la
démocratie

bille

44^e congrès

CFDT

Sommaire

L'ambition démocratique de la CFDT : d'hier à aujourd'hui 2 à 8

Choix du "D" de "Démocratie"
dans le sigle CFDT 2

Contribution de la CFDT
à l'ambition démocratique 3

Notre démocratie face à de nouveaux défis politiques et sociaux 9 à 18

Notre démocratie confrontée
à trois types de difficultés 9

L'efficacité de l'Etat questionnée 12

La culture démocratique CFDT : une ambition et un processus interactif 19 à 28

Nécessité et sens
d'un syndicalisme d'adhérents 20

Développer des pratiques participatives
qui responsabilisent 21

Valoriser la fonction délibératrice,
qui permet de décider 26



Résolution amendable 29

Approfondir : la démocratie 31

La démocratie face à de nouveaux défis politiques et sociétaux 32

Enrichir notre culture : et notre pratique démocratique 35



Photo : Olivier Culmann / Tendence Flotje

Rapporteur : Michel Caron

Introduction

Aider à réfléchir aux enjeux que la démocratie représente pour la CFDT, tel est l'objet de ce rapport. Tant le débat public que le débat interne y invitent. Vaste sujet qui, en quelques pages, ne peut avoir d'autre prétention que de poser des jalons et des repères pour une réflexion collective.

Démocrates, vivant dans une démocratie, nous savons que les pratiques démocratiques ne sont pas à l'abri de défaillances. Il faut vivre les dures contraintes des temps de dictature pour relativiser les dysfonctionnements des temps de liberté. Car le système démocratique est, par nature, en tension, en équilibre fragile et toujours perfectible. Dans une société en perpétuelle évolution, des adaptations sont constamment nécessaires pour répondre aux besoins, enjeux et défis nouveaux qui s'expriment. Encore faut-il que ces ajustements contribuent à développer de la responsabilité individuelle et collective : la CFDT est convaincue que l'exercice de la citoyenneté se nourrit de pratiques qui sont le terreau d'une culture démocratique solide. La démocratie – “ce régime où le peuple exerce sa souveraineté”, selon le *Petit Larousse* – est un ensemble non seulement d'institutions, de règles et de procédures, mais aussi de valeurs et de comportements.

En Europe, comme dans le reste du monde, trois siècles d'idéologies et de pratiques ont enrichi et diversifié les définitions de la démocratie dans des directions parfois contradictoires. Certes aucune nation n'est détentrice du modèle idéal. Mais les syndicalistes CFDT ne peuvent pas oublier que le totalitarisme a pris aussi le visage de la “démocratie populaire”, contre laquelle il leur a fallu combattre ici et ailleurs. Mieux vaut donc s'entendre sur le contenu et les sens concrets que la CFDT lui donne. Démocratie de la société et syndicalisme démocratique sont pour la CFDT deux réalités qui se construisent de manière étroitement articulée : la vitalité de notre syndicalisme est inséparable de celle de la démocratie française.



L'ambition démocratique de la **CFDT** : d'hier à aujourd'hui



Photo : Christian Avril

Au long de son histoire l'action de la CFDT a été marquée par une imbrication entre sa conception de la démocratie pour la société et celle qu'elle pratiquait. Evoquer aujourd'hui notre visée démocratique, c'est donc revenir sur les acquis de l'expérience collective dans le siècle qui se termine. C'est saisir l'actualité des pratiques et comprendre les textes que les organisations confédérées ont adoptés au fil des congrès précédents.

Choix du "D" de "Démocratique" dans le sigle CFDT

Le sigle de la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) adopté en 1964, comprend le qualificatif "démocratique". Cet adjectif remplace la référence "chrétienne" de l'ancienne CFTC. Il s'inscrit, en quelque sorte, logiquement, au terme d'un demi-siècle d'expériences syndicales.

I. D'abord le qualificatif de "démocratique" traduit la pratique d'une organisation qui cherche, jour après jour, à élargir la liberté des salariés face au patronat :



liberté de s'organiser en syndicat, de revendiquer, de mener l'action collective (y compris par l'usage du droit de grève), de négocier la conquête de nouveaux droits, qu'il s'agisse de mieux vivre ou de travailler dans de meilleures conditions.

2. Ensuite parce que, sur un autre front, la pratique syndicale CFDT a dû s'imposer dans les entreprises face aux méthodes de la CGT et du PC pour s'y faire respecter et reconnaître. Elle l'a fait en promouvant le débat sur les revendications et les méthodes d'action, y compris à propos de l'unité d'action. L'adjectif "démocratique" manifeste la volonté de bâtir "la grande organisation démocratique dont la classe ouvrière a besoin". C'était une manière claire de se démarquer des méthodes CGT d'alors, dominées par les pratiques liées à la conception communiste du monde et du syndicalisme.

3. Enfin, l'emploi de l'adjectif "démocratique" traduisait, dans la logique de l'histoire de la société française, l'appropriation des références contenues dans la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Ainsi le préambule des statuts adoptés en 1970, s'appuyant sur les traditions des divers humanismes, est largement inspiré de celle-ci. Autour du respect de la dignité de la personne humaine, ce patrimoine démocratique qui constitue un ensemble de valeurs clés, de références et de principes, demeure un socle majeur de notre action syndicale quotidienne de transformation sociale.

Contribution de la CFDT à l'ambition démocratique

Appuyé sur la critique de la société dans laquelle il est inséré, le syndicalisme confédéré CFDT a précisé au cours de son histoire ce que signifiait pour lui une vision démocratique de son action dans la société. Quelques points forts l'illustrent.

La méthode démocratique,
la meilleure méthode
pour assumer les conflits

Dépasser les logiques d'affrontement

Les déséquilibres permanents, les affrontements d'intérêts et les antagonismes fondamentaux doivent, dans une société démocratique, être reconnus

non seulement comme des situations naturelles, mais aussi comme porteuses des évolutions. Ainsi l'entreprise est un lieu où s'affrontent des logiques différentes, où s'expriment des intérêts souvent contradictoires dans la construction d'une efficacité économique et sociale. Comme elle le réaffirme au congrès de 1985, la CFDT veut participer à la construction d'une société de débat, de libre confrontation et de négociation, c'est-à-dire à une société où les conflits peuvent s'exprimer et trouver les lieux et les moyens les plus appropriés de leur règlement.



Photo : Eric Prinvault

C'est pourquoi, la conception de l'action que développe la CFDT ne cultive pas le développement systématique d'antagonismes sur le terrain d'une violence sociale, toujours présente. Dans le cadre des libertés collectives, elle préfère l'usage d'actions associant le plus grand nombre. Dans une société démocratique, la stratégie d'action du syndicalisme vise à organiser, maîtriser et finaliser les conflits. Comme organisation syndicale, la CFDT s'attache donc, dans l'entreprise comme dans la société, à transformer les revendications en résultats formalisés. En matière sociale, comme en politique, aucun compromis ne peut être obtenu s'il n'a pas été recherché. Il faut qu'il y ait de part et d'autre volonté de trouver un terrain d'entente, de se reconnaître comme interlocuteurs portant des intérêts et des logiques contradictoires, au lieu d'agir comme des ennemis



irréductibles, qui cherchent à se détruire. Telle est la dimension majeure de toute ambition démocratique prenant en compte la diversité des acteurs. La démarche démocratique vise à instaurer d'autres rapports de pouvoir en faisant déboucher les rapports de force sur des rapports de droit : par la loi et le droit conventionnel, elle organise leur confrontation, en améliore les formes d'expression et de gestion, en modifie les frontières.

Dans la société française, cette dimension de la culture démocratique est encore loin d'être largement partagée par les acteurs patronaux, syndicaux, associatifs ou politiques. Elle est à construire autant qu'à entretenir là où elle existe. Bien des conflits récents en témoignent.

Organiser la confrontation, en améliorer les formes supposent un cadre d'expression et des règles qui reconnaissent l'action syndicale

A la différence d'autres traditions, la conception démocratique issue de la Révolution de 1789 a longtemps été celle d'une République des individus, de citoyens revendiquant l'exercice de libertés individuelles, dans un Etat de droit. Qu'il s'agisse des associations (1901) ou des syndicats (1884), droit de grève compris, l'Etat républicain a mis du temps à accepter des libertés collectives, reconnues aux corps intermédiaires, constitutifs d'une société civile. Et cela demeure trop souvent aujourd'hui encore du bout des lèvres.

Notre histoire est jalonnée des combats difficiles et tenaces menés par des syndicalistes pour faire reconnaître, dans la société civile, puis dans l'entreprise, les libertés individuelles et collectives. Sans droits et libertés, l'action collective des salariés ne peut avoir ni durée, ni efficacité. Ainsi, trente ans après Mai 1968, il est juste de souligner le rôle joué alors par la CFDT pour obtenir, après dix ans de revendications, la reconnaissance du syndicat dans l'entreprise. Ce mouvement a été poursuivi par les quatre lois Auroux de 1982 définissant des droits nouveaux pour les salariés ; par le développement de la négociation d'entreprise ; par l'expérimentation de nouvelles formes de la représentation des salariés – dont le mandatement – dans les petites et moyennes entreprises ; par l'obligation d'un accord négocié pour bénéficier d'aides publiques instaurée par la loi Robien, prolongée par la loi Aubry. Toutes ces

conquêtes du droit syndical sont utiles, même si elles doivent être évaluées et adaptées pour contribuer à développer un syndicalisme confédéré, capable de porter la démarche contractuelle, au lieu de favoriser l'éclatement en un syndicalisme catégoriel et défensif.

Le préambule de nos statuts ne dissocie pas la revendication de droit et l'exercice de responsabilités dans le développement des pratiques individuelles et collectives. L'ambition constante de la CFDT est de construire un cadre collectif pour faire des salariés des hommes et des femmes libres et responsables. Dans le cadre de références communes, il appartient à chacun de contribuer à l'exercice des libertés et des solidarités, s'il veut en recevoir les ressources : il n'y a pas de démocratie sans acteurs de la démocratie.

Quatre piliers qui fondent la démocratie

Ces éléments, constitutifs d'une visée démocratique, ne sont pas spécifiques à la CFDT. Pourtant, son histoire, sa réflexion syndicale et sa pratique d'action témoignent qu'elle les partage.

La promotion et la défense des libertés

La promotion d'un Etat de droit, garant des libertés individuelles et collectives, est une constante dans l'approfondissement de la démocratie.

En novembre 1940, les dirigeants de la CFTC, lorsque le régime de Vichy supprima les confédérations avec la Charte du travail, signèrent le manifeste des Douze avec ceux de la CGT. Ensemble, ils refusaient l'intégration du syndicalisme à l'Etat et au patronat, les distinctions fondées sur les différences ethniques, la religion, la naissance, les opinions ou l'argent. Dès lors ils affirmaient que la résistance s'imposait pour rétablir un régime démocratique respectueux des libertés syndicales.

En d'autres occasions, sous la IV^e et la V^e République, notre syndicalisme a montré la même fermeté dans les situations de crise de l'Etat démocratique : songeons au combat pour la défense des libertés publiques tout au long de la guerre d'Algérie.

La situation actuelle, si elle n'a pas la même intensité dramatique, invite à réagir sans concession face au racisme et à la banalisation des thèses



Photo : Christian Avril



d'extrême-droite, face aux dangers qu'engendre l'implantation de l'idéologie du Front national dans notre démocratie.

Plus insidieusement, des phénomènes lourds comme la mobilité accrue des personnes d'un continent à l'autre, les évolutions technologiques en matière de communication ou de biologie, les transformations mêmes d'organisation des entreprises, la préoccupation accrue de sécurité, invitent à imaginer de nouvelles traductions concrètes des libertés individuelles et collectives. Plus que jamais, en cohérence avec son comportement dans la société française, la CFDT lie sur le plan international, la défense des droits de l'Homme et des libertés à celle de la promotion du syndicalisme, de la démocratie et de la paix. En atteste sa participation aux manifestations contre l'Espagne franquiste, contre le coup d'Etat de Pinochet au Chili, contre l'intervention soviétique en Afghanistan, contre celle de l'Irak au Koweït, contre l'apartheid en Afrique du sud, pour le soutien à Solidarnosc en Pologne. Il en est de même pour les grands problèmes contemporains que sont, par exemple, aujourd'hui l'épuration ethnique en Yougoslavie, en Bosnie, au Kosovo, la construction de la démocratie tant dans l'ancien empire soviétique qu'en Chine, la difficile recherche du retour à la paix civile en Algérie. La CFDT, insérée dans le syndicalisme international, assume ses responsabilités : c'était le sens de la présence de la secrétaire générale à Alger pour saluer la mémoire du secrétaire général de l'UGTA et du travail entrepris sur place ultérieurement.

La laïcité

Vivre dans une société démocratique, c'est reconnaître une diversité de cultures et de traditions qui ont forgé et forgent les identités individuelles et collectives. La déconfectionnalisation de la CFTC, sa transformation en CFDT, constituent une expérience originale et précieuse. Elle rend notre culture démocratique inséparable de la laïcité française, renvoyant à la conscience individuelle les choix philosophiques et religieux. L'Etat de droit est garant de l'exercice et de l'expression de ces choix dès lors que celle-ci en respecte les règles. Parallèlement, au-delà de la méfiance de principe à l'égard des idéologies globalisantes, la CFDT a été conduite à refuser clairement les orthodoxies et les doctrines totalitaires, y compris pour elle-même. Accueillant des hommes et des femmes de tous horizons, la CFDT n'a pas la prétention d'imposer une conception préétablie du monde et de la vie, pas plus que de faire passer un examen de passage au nouvel adhérent. Elle parie sur la qualité

de son débat collectif interne et sur ses pratiques sociales pour constituer le meilleur antidote au sectarisme, au populisme et aux logiques totalitaires. L'apprentissage d'une démarche de tolérance dans le débat, l'exercice de l'esprit critique, l'indépendance de jugement, sont partie intégrante de notre responsabilité collective. Il en va de même des autres lieux – qu'il s'agisse des institutions de la vie publique ou de la formation – qui participent à l'apprentissage des comportements démocratiques fondamentaux.

Sans relâche la laïcité doit être affirmée dans ses principes et négociée dans son application, pour que les moyens employés soient adéquats aux fins



Photo : Christian Avril

poursuivies. En ce sens, elle est une éthique de la responsabilité. S'il ne veut pas devenir un point d'appui à l'oppression, le respect de l'autre doit aussi interdire l'enfermement dans les différences de cultures, de croyances ou d'opinions. Cette conception ouverte de la laïcité dépasse les logiques de coexistence des individus ou des groupes d'individus, toujours tentés de préférer le repli sur des forteresses soigneusement gardées. Elle postule une exigence : aller au-delà de la simple reconnaissance d'autrui pour rechercher, au travers de la confrontation des idées et des arguments, des solutions intégratrices et solidaires. Parce que laïque, l'ambition démocratique est une démarche porteuse de rassemblement. Autour de projets révisables, elle se veut recherche de sens partagé dans le respect mutuel des convictions. A ce titre, elle s'affirme comme une dynamique de dépassement des différences d'origines, de



nationalité, de religion ou simplement d'opinions. Tout ceci a des implications concrètes quand il s'agit de se confronter au racisme en entreprise, aux conditions de l'intégration des étrangers, aux logiques ségrégatives de quartier ou d'exclusion sociale. De la même manière, c'est dans ce cadre qu'il faut rechercher des réponses aux aspirations identitaires. Sur tous ces sujets, y compris la gestion de notre vie démocratique interne, chacun mesure sans peine l'actualité et les difficultés de mise en œuvre, mais aussi les opportunités et les richesses que peut offrir une mise en œuvre de cette approche de la laïcité.

une longue durée. Aucune de ces forces ne peut prétendre à elle seule représenter totalement des réalités par nature différentes.

Ainsi, les forces syndicales remplissent une fonction essentielle dans notre démocratie : exprimer les refus et les aspirations, les revendications et les propositions des hommes et des femmes qui la composent et, à travers eux, du salariat entendu au sens large du terme. La CFDT le fait à partir de l'expérience du travail, qui conserve une place essentielle dans les composantes de la citoyenneté. A ce titre, sa critique sociale vise à donner sens aux conflits qu'elle porte et auxquels elle est confrontée. Elle contribue ainsi, avec d'autres, à rendre la connaissance de la société moins opaque, plus lisible, en assumant pleinement sa responsabilité de représentation. La CFDT est et sera d'autant plus ferment de démocratie qu'elle répond et répondra encore mieux, par ses propositions et ses arguments à la demande de débats et de confrontations, caractéristique de toute société démocratique.

L'éclatement de la représentation est la contrepartie du développement de la société civile, où fleurissent des groupes de pression aux intérêts de plus en plus segmentés et contradictoires. Face à cela, le syndicalisme confédéré rassemble d'une manière originale salariés, demandeurs d'emploi, retraités. La CFDT assume comme confédération la construction, en son sein, de positions qui leur sont communes, au-delà de leurs revendications immédiates. Elle contribue ainsi à charpenter une société civile démocratique.

C'est pourquoi, l'ambition démocratique CFDT est indissociable de la conquête de son autonomie syndicale, de son indépendance à l'égard de toute tutelle externe, qu'elle soit spirituelle, politique, économique, intellectuelle, experte ou associative. L'expérience lui a appris combien il était précieux de préserver et de développer son autonomie, y compris matérielle, pour exercer sa liberté d'action à l'égard de l'Etat comme de tout groupement extérieur. Au fil de son histoire, la CFDT a précisé les modalités concrètes de son indépendance à l'égard des partis politiques : interdiction du cumul des mandats syndicaux et politiques dès 1946 (face au poids de la démocratie chrétienne) ; rappel de nos règles de fonctionnement démocratique en 1979 face aux pratiques d'entrisme et de tendances organisées, instaurant des relations de dépendance à l'égard de partis ou de groupements extérieurs ; définition d'une conception de l'autonomie politique "ni neutre, ni partisane", rejetant l'appel à voter "en faveur d'un parti ou d'un camp



Photo : Christian Avril

Une société civile riche de corps intermédiaires vivants et autonomes

Il n'est pas de démocratie participative sans une société civile dynamique. Autrement dit, le droit au débat et à l'initiative doit être reconnu à des acteurs collectifs démocratiques, à tous les niveaux de la vie sociale, sur des champs spécifiques de compétence, là où peuvent s'exercer des responsabilités et se prendre des décisions. Toute transformation sociale, menée par la voie démocratique, suppose donc une société, composée de corps intermédiaires vivants et autonomes, enracinés dans les réalités sociales : partis, syndicats, associations, reconnus comme tels parce que capables de porter des projets sur



politique" en 1986, confirmée par le congrès de 1988 ; relations normalisées avec les forces politiques démocratiques ; positionnement sans a priori comme interlocuteur du gouvernement, comme ce fut le cas sur la réforme de l'assurance maladie, tant en 1995 qu'aujourd'hui.

Le "ni neutre, ni partisane" est non seulement une marque d'indépendance, mais aussi une force pour la CFDT, car il contribue à accroître son développement et son enracinement dans la société française telle qu'elle est. C'est aussi une condition d'efficacité, car cette conception donne davantage de crédibilité et de poids aux positions de la CFDT, tant par rapport à ses interlocuteurs, que dans l'opinion. Enfin notre indépendance est un atout pour la démocratie, parce qu'elle conforte la réalité d'un véritable contre-pouvoir capable de peser sur le débat public et de l'alimenter. Si les acteurs politiques ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de solutions aux problèmes sociaux, ils doivent aussi faire place aux autres acteurs et admettre que la logique syndicale engrange des résultats, sans pour autant les subordonner à une alternance politique. En la matière, des progrès substantiels demeurent à faire.

En définitive, la CFDT construit et entretient son autonomie en élaborant, avec ses adhérents et ses militants, sa stratégie propre ; elle la met en œuvre et l'enrichit de son analyse collective ; elle la construit, y compris par la confrontation à des apports extérieurs, en s'appuyant sur sa pratique sociale, son expérience, et ses débats

La démocratie participative, complément à la démocratie représentative

La démarche "autogestionnaire" souligna, dans les années 1970, la différence fondamentale entre la conception démocratique de la CFDT et celle de la CGT et du PCF déterminée par une survalorisation du politique, qu'il s'agisse du rôle de l'Etat et de celui du parti d'avant-garde dans la conquête du pouvoir. De même, elle marqua une distance par rapport à une conception trop étroite de l'exercice démocratique, réduit à l'univers de la représentation politique, de la liberté d'expression et de l'exercice du droit de vote. Elle fut, dans ce contexte, la traduction d'une aspiration puissante à avoir du pouvoir sur des devenir individuels et collectifs.

Les aspirations et le projet demeurent, la question étant de les traduire dans la pratique d'une démocratie participative. S'il est une ligne de

continuité qui caractérise l'histoire de la CFDT, c'est bien sa volonté constante de voir la société civile, riche d'acteurs collectifs, offrir à ceux-ci des occasions multiples de participer à la vie démocratique. Des acteurs collectifs divers sont autant d'opportunités offertes aux citoyens de s'engager et de prendre des responsabilités. Ils alimentent le débat public de questions, d'opinions et d'arguments. Ils sont autant d'interlocuteurs susceptibles de rapprocher les lieux de négociation, au plus près des acteurs, selon les problèmes en cause. L'action syndicale CFDT ne s'arrête pas à une répartition nouvelle des richesses, elle s'étend à celle des pouvoirs. Diffuser pouvoirs et contre-



Photo : Olivier Culmann / Tendances Floue

pouvoirs, donc accroître les responsabilités, qu'elles soient de gestion ou de contrôle, c'est nourrir la démocratie sociale.

Dans cet esprit, le fédéralisme dans la CFDT et le principe de subsidiarité dans l'organisation de la vie publique ont la même ligne directrice : répartir les pouvoirs et les responsabilités selon les champs de compétence reconnus aux collectifs ou aux institutions concernés. Conquérir des espaces de concertation et de négociation, voire de gestion dans le cas du paritarisme, c'est bien un plus pour la démocratie. Cela entraîne une diffusion des informations, du débat et de la responsabilité, en développant davantage d'opportunités de peser sur l'avenir. En retour, cela enrichit la connaissance des réalités multiples dont les acteurs ont le plus grand besoin.



Dans cet esprit, la CFDT revendique pour le mouvement syndical l'extension de pratiques participatives dans l'espace économique et social, reconnaissant aux salariés et à leurs organisations syndicales un pouvoir de débat, de contrôle et de négociation sur les divers aspects de la vie de travail. Relève de la même préoccupation tout l'effort engagé depuis plusieurs années pour la rénovation des relations professionnelles, qu'il s'agisse des rapports loi-négociation, des champs conventionnels, de la revalorisation des branches, du problème de la représentation syndicale dans les petites et moyennes entreprises.

Les échanges au sein du Conseil économique et social, des CESR, des nombreuses instances à des différents niveaux (local, départemental, régional, national, européen) où la confédération et ses organisations sont informées et consultées, irriguent tant le débat interne qu'externe.

Notre syndicalisme participe en outre à la démocratie sociale comme gestionnaire, en particulier dans les champs de la protection sociale, de l'insertion et de la formation professionnelle,... Les organismes paritaires gèrent des fonds prélevés sur les revenus du travail. Les salariés, que ces derniers soient en activité, momentanément privés d'emploi ou en retraite, sont fondés à exiger des syndicats qui les représentent qu'ils veillent à leurs intérêts et qu'ils prennent leurs responsabilités, quelle que soit la difficulté de l'exercice. Tenant sa place dans la gestion paritaire, la CFDT s'implique dans la traduction des choix opérés et dans le contrôle de leur exécution. Cette fonction apporte en retour une meilleure connaissance des réalités dans le domaine concerné et enrichit du même coup la démarche revendicative. Laisser faire le patronat seul, ou se décharger sur l'Etat de ces tâches, enlèverait une crédibilité importante à notre ambition d'agir en acteur responsable et autonome. Etre gestionnaire, d'un organisme paritaire ou social, c'est agir pour le développement de la démocratie sociale, élément essentiel de la démocratie tout court. Cette ambition exige que la fonction du paritarisme soit mieux reconnue et valorisée, tant par l'Etat que par les acteurs sociaux, dans la société.



Photo : Olivier Culmann / Tendence Floue



Notre démocratie face à de nouveaux défis politiques et sociaux

Nous vivons dans un régime de liberté et un Etat de droit, dans un système institutionnel qui a su accueillir l'alternance, les cohabitations de divers types, voire des majorités relatives.

Des aspirations légitimes à plus de participation se révèlent sur divers registres de la vie sociale, ce qui est un fait positif.

Pourtant, le débat public atteste d'une interrogation sur les difficultés de notre démocratie politique représentative.

Bien des indices convergent : développement du vote protestataire au travers du poids de l'extrême droite, regain de l'extrême gauche, montée de l'abstentionnisme, et ce aux dépens des partis de gouvernement ; volatilité et instabilité croissante de l'électorat ; banalisation des alternances politiques qui se succèdent rapidement ; "affaires" et défiance accrue à l'égard de responsables politiques ;

critique de la professionnalisation de la vie politique.

Existe aussi chez les citoyens et les acteurs collectifs, le sentiment diffus que, d'une façon ou d'une autre, la voix de la société a du mal à se faire entendre, que tout cela est complexe et opaque. Chacun sent bien qu'on ne peut en rester à de tels constats. Notre démocratie, définie comme démocratie de la délibération collective et de la participation se trouve confrontée à une série de problèmes.



Photo : Antoine Pouly

Notre démocratie confrontée à trois types de difficultés

La montée d'une démocratie de sanction

On constate chez les Français un changement d'attitude à l'égard de la politique : l'expression pour refuser, avec plus ou moins de radicalité, l'emporte sur la lutte pour un projet lucidement élaboré et promu dans la durée.



Cette évolution (qui n'est pas désintéressée pour la politique) prend ses racines dans certains aspects de l'individualisme et du corporatisme contemporains, mais aussi et surtout dans une modification du paysage politique : effondrement des grands systèmes idéologiques aux repères sécurisants ; avalanche d'informations contradictoires difficiles à digérer ; alternances politiques rapides qui traduisent des désillusions et en accélèrent le mouvement ; décalages entre les engagements électoraux et les pratiques du gouvernement ; scandales mettant en jeu le crédit des élus et des gouvernants ; démission, enfin, de responsables politiques ou sociaux qui renoncent

scandales, nourrit la même tendance. Le citoyen indigné par les affaires aspire à un retour de l'éthique. Légitimement, il attend de la justice qu'elle dise le Droit et prononce la condamnation. Mais la multiplication de la référence judiciaire dans la vie politique peut aussi conduire le même citoyen à déléguer à d'autres l'exercice du contrôle et le pouvoir qui lui appartiennent. C'est alors le sentiment de résignation d'impuissance qui est renforcé, ainsi que le regard profondément désabusé porté sur la fonction politique. Si on peut se féliciter que l'action de la justice s'exerce à l'égard du politique, on peut aussi craindre que cette évolution ne se fasse en définitive au détriment de la politique et de la justice elle-même.

La dérive populiste, menace pour la démocratie

La résurgence du populisme est un plus grand danger. Le discours populiste se reconnaît à son simplisme. Celui qui le tient dit : il y a d'un côté le peuple uni et de l'autre ses ennemis. Il conçoit la société comme un bloc et désigne quelques petits noyaux comme la cause de tous les maux. Si on arrivait à les détruire, la société se porterait bien.

Les illusions du populisme sont de deux ordres.

D'abord croire que la volonté du peuple est préconçue, préexistante, révélée par un leader charismatique. Or, pas plus que la vérité n'est absolue, la volonté du peuple n'est une et indivisible. Le populiste ne voit pas, ne veut pas voir, que la société est divisions, conflits d'intérêts et qu'il faut y organiser des régulations permanentes et trouver des équilibres autour de projets qui permettent de les surmonter. Or la volonté du peuple est à constituer : elle se construit dans des discussions et des choix.

Deuxième illusion : penser que la politique se résume au combat contre des ennemis qu'il faut éliminer. Toutes les situations sociales difficiles, engendrées par le chômage, la misère, la maladie, sont malaisées à saisir dans leur complexité. Il est si facile de rechercher le bouc émissaire responsable de tous ces malheurs : l'Europe, l'étranger, la mondialisation, les élites, l'immigré, l'Etat. Au-delà le populisme légitime des comportements de rejet et fournit le terreau sur lequel fleuriront le totalitarisme, l'antisémitisme, le racisme, la haine, etc.

Le poids qu'a pris le Front National donne une terrible consistance à cette menace. Avec des



D.R.

souvent à tenir des discours de vérité sur les évolutions nécessaires sur tel ou tel problème de société.

Au total, face à un monde de plus en plus complexe et ressenti comme tel faute de projets lisibles et crédibles, le citoyen se résigne souvent à limiter son investissement démocratique à la sanction des responsables politiques. La volatilité des votes traduit cette évolution.

Dans la démocratie de la sanction, il devient plus important de totaliser les abstentions, les votes nuls et les protestataires plutôt que de s'intéresser au débat, aux arguments échangés et de s'impliquer dans le choix à faire. L'intervention croissante de la justice dans la responsabilité politique, à laquelle ont largement contribué les



slogans du type "tous pourris" à propos des responsables politiques, "étrangers dehors" et les propos sur la "préférence nationale", ou osant assimiler les camps de concentration à un "détail", il ne peut être assimilé à un parti comme les autres. Il reprend des thèmes déjà entendus entre les deux guerres mondiales. Ce n'est pas la partie la plus radicale de la droite comme certains le pensent, c'est avant tout un parti antidémocratique et liberticide : ses options, son exploitation des peurs et des inquiétudes, représentent un danger permanent pour la démocratie. C'est pourquoi l'action contre les idées que ce parti véhicule est une priorité pour la CFDT. Elle a fait le choix d'agir en priorité sur le terrain syndical, de mobiliser ses militants et ses adhérents afin qu'ils soient en capacité de dénoncer les thèses populistes, d'argumenter solidement, pour convaincre les salariés, attirés par le vote FN, de la nocivité de son programme, en particulier dans le domaine des garanties collectives et du droit du travail. Cette action prioritaire n'exclut pas d'autres formes d'actions, car cet enjeu concerne tous les démocrates.

Le chômage, l'exclusion, le sentiment d'abandon social, l'insécurité favorisent les tentations populistes. Il faut, bien entendu, les réduire. Mais cela ne suffit pas : il faut aussi veiller à ne pas alimenter les réflexes primaires et populistes qui ne sont pas le seul fait des dirigeants et des adhérents du FN. Les propos qui dévalorisent systématiquement les responsables politiques et syndicaux, ou qui développent le thème de la "trahison", de la "pensée unique", ne sont jamais innocents, ni sans conséquence.

Les risques de la démocratie d'opinion

La démocratie délibérative a besoin du débat public, du surgissement de l'opinion, pour alimenter sa connaissance de la société, des problèmes à traiter. C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, les médias remplissent un rôle indispensable et positif, qu'il s'agisse de la presse, de la télévision, des sondages ou de nouvelles technologies d'information. Appuyés sur l'élévation du niveau de connaissance, ils nourrissent l'information du citoyen en même temps qu'ils lui donnent de nouveaux moyens d'expression. Le poids de l'opinion publique - des opinions publiques vaudrait-il mieux écrire - en sort incontestablement renforcé. Mais leur développement et leur impact dans une société de communication pose des problèmes de fonctionnement à notre démocratie.

Premier problème : la tentation de substitution des médias aux organisations et aux institutions qui participent à la démocratie délibérative et à la structuration des opinions. Cette substitution peut s'opérer sur tous les registres : celui de la représentation des opinions, celui de la médiation entre responsables et opinion, voire celui de la mobilisation pour l'action. La place prise par les sondages dans notre vie sociale est à cet égard significative. Utilisé avec prudence et intelligence, le sondage est à l'évidence précieux. Il a aussi ses perversités. Reflet à un moment donné d'une opinion des Français, sur une question dont la



Photo : Agnès Pain

formé peut induire la réponse souhaitée, le sondage alimente alors l'illusion populiste. Par sa nature même, il conforte l'idée que l'opinion publique préexiste à la confrontation et à la discussion, et non qu'elle se construit dans le débat collectif où s'échangent, ce qui ne veut pas dire s'additionnent, les arguments. Tel sondage servira de point d'appui au journaliste pour créer cette émotion indispensable à la mise en scène dramatique, se situer en médiateur de la "parole du peuple" opposée à celle des responsables. Ainsi, nous envahit une "démocratie virtuelle" où la sympathie d'une majorité, devient, par extension, un "vote par procuration". Chacun sait pourtant que le passage à l'acte est, en démocratie, la seule donnée pertinente, qu'il s'agisse du résultat effectif d'un scrutin ou de la traduction d'une solidarité.



Deuxième problème, la dictature de l'urgence. La vitesse de communication et de la réaction des médias (qui sont au cœur de l'information, du spectacle de la représentation) poussent au débat public instantané, à la prégnance du spontané et de l'approximatif. Mais multiplier les réactions instantanées développe une espèce de gouvernement de l'émotion qui donne des réponses saccadées et incohérentes. La démocratie délibérative n'est pas la démocratie d'opinion : elle nécessite du temps pour prendre le rythme du débat, échanger des arguments, trouver la solution au problème posé. Nous sommes bien placés pour savoir comment nos procédures internes d'information et de

Troisième problème, l'usage stratégique des médias comme moyen. On connaissait les effets d'annonce gouvernementaux, pas toujours suivis de réalisations, ou les ballons d'essai. Mais voilà que s'amplifie dans la société la pratique des coups d'éclats médiatiques, des événements créés par une mise en scène retentissante, après un lobbying efficace auprès des médias. Ce qui est nouveau, ce n'est pas le mécanisme, mais l'ampleur qu'il prend dans des stratégies construites dont le montage n'échappe qu'à ceux qui veulent l'ignorer.

La constellation de l'extrême gauche nouvelle manière, cherche par ces méthodes, sur le terreau fertile d'une société taraudée par le chômage et l'exclusion, un renouveau politique qui ferait d'elle "l'aiguillon" du gouvernement. Or, la légitimité ne se mesure pas au bruit qu'on fait, ne s'acquiert pas par de simples coups de force. Utilisant d'authentiques détresses, s'autodésignant comme "le mouvement social", faux nez d'une "lutte de classes", de traditions léninistes d'"avant-gardes" ou anarchiste d'"action directe", ce pôle de radicalité politique et sociale a pour fondement le refus et la surenchère. Quelles que soient les époques, il a toujours mis beaucoup de hargne à combattre un syndicalisme démocratique qui prône des réformes et des changements en profondeur et pour lequel fin et moyens sont indissociables. En faisant croire que tout est possible dans notre société, en faisant de l'action sa propre fin sans rechercher les moyens de progresser vers une solution, ce pôle de radicalité nourrit un climat de désespérance qui ouvre la voie à l'abstention, à l'indifférence à l'égard de l'action politique et, au pire, à des comportements violents.

En définitive – et c'est probablement ce qui fait la difficulté de notre démocratie actuelle – la conjonction des trois dérives à l'œuvre dans notre société peut créer un réel déséquilibre dans l'espace démocratique.

délibération sont percutées et court-circuitées par les événements médiatiques. Qu'il nous faille apprendre à compter avec cette réalité est une évidence. Mais il nous faudra aussi savoir résister à la précipitation, ne pas sacrifier l'argumentation à la compassion et au sentiment, aussi légitimes soient-ils. La séduction de l'instant laisse en effet vite place au silence et aux désillusions. Vouloir créer des solidarités actives et conscientes suppose d'exercer notre responsabilité collective d'acteur : aider les opinions à se structurer, exprimer des choix muris et poser des actes en conformité avec ceux-ci.

L'efficacité de l'Etat questionnée

La bonne santé de notre démocratie et l'efficacité de l'Etat dépendent, en large partie, de celle du système politique, de sa capacité à assurer la possibilité des majorités stables, capables d'arbitrer et de décider dans la durée, de mettre en œuvre des réformes significatives et de rendre



Photo : Christian Avril



compte. La période récente issue des élections régionales démontre sans peine l'actualité de ce propos. Pourtant, au regard des difficultés évoquées plus haut à propos de notre démocratie, il semble utile de mettre l'accent sur les évolutions souhaitables dans la manière de conduire l'action publique, au moins autant que sur des réformes institutionnelles, pour nécessaires qu'elles soient. On sait qu'elles sont toujours délicates à mettre en œuvre, comme en témoignent les débats récents autour de la réforme du mode de scrutin européen. Par contre, les décideurs politiques disposent de quelques leviers qui, mieux utilisés, peuvent contribuer à modifier le climat et à redonner du tonus à notre vie démocratique.

Transferts de compétences et nouveaux rôles de l'Etat

Les interrogations se multiplient sur le rôle et la place de l'Etat dans le cadre des transferts de compétences effectués vers l'Union européenne et les collectivités territoriales. L'idée se répand actuellement que l'Etat français est dépossédé et impuissant, alors qu'en fait ses espaces de souveraineté et ses moyens d'action se sont recomposés et que, dans ce cadre, il dispose d'autant de moyens financiers et juridiques que par le passé. Ses pouvoirs de régulation sont même plus opérationnels, à condition d'être pleinement utilisés. Les décisions des collectivités locales sont, par exemple, soumises à un contrôle de légalité par l'Etat et celles de l'Union européenne sont prises en conseil des ministres où la France est pleinement représentée. L'Etat lui-même, en refusant de tirer publiquement les conséquences de ces souverainetés partagées, contribue puissamment à renforcer ce sentiment d'inefficacité relative. Le brouillage, utile pour reporter sur d'autres ce qui est de sa responsabilité politique, est vécu par les citoyens comme générant une complexité plus grande et des processus de décision moins visibles, et donc comme une faille de plus dans le processus démocratique.

Or, une des responsabilités premières de l'Etat est de répondre à ces inquiétudes en disant en quoi son pouvoir a changé de nature, sans chercher à en préserver une parcelle là où cela ne s'impose pas, ou à faire endosser par d'autres ce qui le gêne. C'est bien à un réexamen d'ensemble qu'il convient de procéder et le débat public a tout à y gagner. Il concerne aussi bien, par exemple, la

place et le rôle des collectivités territoriales, qu'en économie le rôle de l'Etat actionnaire ou ses rapports avec les entreprises nationales. De même, il doit s'interroger sur le poids qu'il accorde à la logique politico administrative, qui diminue si souvent son efficacité quand elle prend le pas sur la logique de projet et d'implication des acteurs. Derrière les modes d'articulation entre l'Etat et la société civile, la place respective de la loi et de la négociation font partie de la série de champs à explorer d'urgence pour un Etat qui va entrer dans le 21^{ème} siècle.

Construire des opinions structurées par la confrontation

L'aspiration de chacun à disposer de lui-même, à être respecté, à avoir davantage d'initiative dans ses choix au quotidien est une évolution majeure de notre époque. Elle se distingue du "chacun pour soi" et de l'indifférence au sort des autres. Nouveaux besoins sociaux, aspirations à plus de libertés, à une plus grande autonomie, exigences de justice sociale peuvent se conjuguer pour constituer des potentiels de participation, des ressorts inédits à l'engagement de chacun et donner une vigueur accrue à l'action collective et à notre vie démocratique.

Une des fonctions essentielles du débat démocratique est de préparer l'avenir. C'est donc refuser d'être sous l'emprise de l'immédiat, s'affranchir des logiques qui ne relèvent que de la gestion à court terme et des seuls enjeux de pouvoir. C'est prendre du recul, s'ouvrir aux apports d'acteurs divers. C'est donner à la décision publique de meilleurs atouts pour maîtriser toutes les conséquences des orientations adoptées. Car, évaluer la mise en œuvre des politiques publiques, c'est non seulement mieux chercher les voies nouvelles d'efficacité, mais aussi mieux apprécier les conséquences des décisions pour les générations suivantes. Cette dernière dimension prend, à l'évidence, une importance accrue, qu'il s'agisse de l'environnement ou des biotechnologies.

Or, la demande sociale d'éclairage de l'avenir est réelle, même et surtout lorsqu'elle s'exprime dans des craintes et des refus, ou dans les critiques des attitudes politiciennes. Les crispations sont aussi filles des inquiétudes laissées sans réponse. Faute de débats suffisamment construits en amont, l'événement se charge en général de les



réintroduire, mais dans des conditions difficiles, dominées par l'urgence et la passion. C'est pourquoi tous les acteurs, politiques et sociaux, ont la responsabilité de réalimenter un débat public de qualité, où se confrontent des arguments autour de différentes options possibles et souhaitables, concernant des thèmes anticipateurs, éclairateurs de l'avenir.

Les responsables politiques, qu'ils soient aux commandes ou dans l'opposition, seront d'autant plus respectés qu'ils assumeront davantage cette dimension de la vie démocratique : activer la confrontation organisée et publique qui permet à



Photo : Marjacob / Tendence Floue

la société, aux citoyens comme aux acteurs collectifs de mieux discerner les options qui s'offrent pour choisir en meilleure connaissance. Faute de quoi, la conjugaison d'une atonie du débat public, des annonces fracassantes, ou la succession d'expertises donnent au citoyen le sentiment d'être réduit à la position de spectateur, que tout cela se joue ailleurs, qu'il n'est guère partie prenante dans la délibération et la confrontation.

Nos concitoyens sont demandeurs de clarifications quant aux espaces de participation : mieux informés, ils revendiquent davantage de partage du débat sur ce qui leur est proche et plus de clarté dans ce qui relève des mécanismes de délégation.

Il s'agit donc de réfléchir aux conditions qui peuvent répondre à cette attente et d'améliorer la construction d'opinions structurées. La démocratie ne se résume pas à l'enregistrement passif de la volonté des citoyens : c'est aussi et surtout une construction fondée sur le débat et, la confrontation des points de vue. C'est précisément dans la délibération que se construisent les choix qui forgent l'histoire collective d'une société, que se bâtissent les conditions de l'acceptation des changements. Certes, tous les acteurs ont la responsabilité de promouvoir du débat et de la proposition. Mais l'Etat démocratique a la responsabilité particulière de créer les conditions de la confrontation clarifiante des enjeux, celles qui permettent, entre autres, de construire des opinions structurées, capables de soutenir la réalisation de projets dans la durée et de rétablir la confiance dans la légitimité des décisions prises.

Reconnaître la place des acteurs sociaux

C'est l'ensemble de la société qui est acteur de la démocratie. La formation d'opinions structurées suppose le développement de la démocratie sociale. La démocratie a en effet tout à gagner à l'existence des acteurs sociaux, en particulier à des syndicats forts, rassembleurs et porteurs de projets. Elle doit favoriser la vitalité des corps intermédiaires et leurs apports au débat public.

Comment établir la confrontation face aux multiples sollicitations des corps intermédiaires qui s'adressent à l'Etat ? Faute d'avoir mené une réflexion poussée sur cette réalité, l'Etat ne parvient pas à reconnaître la juste place des acteurs sociaux, voire persiste à se substituer à eux, alors qu'ils sont pourtant porteurs de réalités que souvent les hommes politiques connaissent insuffisamment. Il se prive ainsi du concours de ceux qui peuvent avoir un rôle moteur d'interpellation, d'apport au débat public, d'exercice de la responsabilité. La qualité de la confrontation publique en pâtit. Cette situation prive l'opinion de mécanismes importants qui permettent de s'informer, de débattre, de décider en toute connaissance de cause.

Les formes du débat sont essentielles. Limitées à des confrontations au sommet, elles réduisent l'inventaire et la diffusion des arguments à la portion congrue dans la société. De ce point de vue, la conduite du débat sur la politique familiale



dans l'année qui vient de s'écouler indique une voie plus satisfaisante : savoir rouvrir le débat, après une erreur – la mise sous condition de ressources des allocations familiales –, mettre sur la place publique avec l'aide de plusieurs rapports, les données sur les options en présence, entendre les associations familiales et les partenaires sociaux, leur demander de se prononcer sur les options en présence, est une méthode qui contribue à éclairer et l'opinion et le gouvernement. Cela responsabilise tous les partenaires qui face à des options contradictoires doivent prendre position au lieu de chercher des échappatoires.

Il est aussi nécessaire de clarifier et d'élargir l'éventail des lieux où de tels débats peuvent se tenir. Ils doivent être définis en articulation étroite avec les lieux de décision et de négociation pour que puisse s'opérer un lien entre le débat, le choix et le résultat. Pour toutes ces raisons, les politiques doivent s'interroger avec les acteurs sociaux sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la vitalité des corps intermédiaires, qu'il s'agisse des conditions de représentativité, des espaces de responsabilité reconnus à ces acteurs. Car vouloir réhabiliter la question sociale implique l'investissement de ceux-ci dans des lieux déterminants.

Les services publics interpellés

Le visage de l'Etat démocratique est perçu au quotidien par chacun, au travers de la sécurité, entendue au sens large du terme, qu'il garantit et des services qu'il rend, en redistribuant des ressources au service d'une meilleure cohésion sociale. D'où le triple lien qui existe entre service public et démarche démocratique : d'abord la régulation d'activités au nom de l'intérêt général, allant jusqu'à la mise hors marché partielle ou totale ; ensuite la mise en œuvre de solidarités qui contribuent à l'accès de tous à des prestations au-delà des inégalités de statut social ou géographiques ; enfin, le débat permanent et normal sur l'évolution et la qualité du service rendu.

Plusieurs évolutions convergent aujourd'hui pour inviter au réexamen de la manière dont l'Etat assure ses fonctions.

Le passage très rapide de la France d'une société rurale à une société massivement urbaine a créé des inégalités de présence des services publics sur le territoire. Nous vivons aujourd'hui un retard d'adaptation des institutions démocratiques et des services publics aux réalités sociales contemporaines. Cette situation est vécue par le

citoyen comme une faiblesse de l'Etat de droit. Or le respect des libertés individuelles et collectives ne va pas sans celui des règles fixées par la loi républicaine et la mise en œuvre des moyens de la faire appliquer.

Ensuite, les mécanismes sociaux qui, autour des services publics en particulier l'école, offraient des perspectives de promotion individuelle et sociale en deux ou trois générations fonctionnent moins bien. L'ampleur du chômage depuis une vingtaine d'années secrète des situations d'exclusion quand l'absence de travail et la faiblesse des revenus pèsent sur le groupe familial pour une longue



Photo - Christian Avril

durée. Cela constitue le terreau de phénomènes de repli et de rejet. Le sentiment d'appartenance à la société par l'accès au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, la participation à la vie sociale se détériore pour une frange importante de la population. C'est une source évidente de frustrations qui contribuent à nourrir des dérives identitaires, la constitution de zones où la loi républicaine est mise à mal, des explosions de violence, en particulier chez les jeunes. Les liens sociaux se fragilisent, par exemple sur l'espace scolaire, lieu essentiel des apprentissages de la citoyenneté aujourd'hui concerné par des actes d'insécurité.



La confiance dans l'Etat démocratique se joue donc au travers de l'efficacité qu'il montrera à mobiliser sur des fonctions majeures : éducation, justice, sécurité des biens et des personnes, aménagement du territoire et équipements publics, gestion des grandes agglomérations. Encore faut-il que l'Etat engage des moyens plus conséquents pour lutter contre les formes multiples de l'exclusion et de la marginalisation sociale. Cela passe par des choix et des redéploiements des moyens de services publics au nom de solidarités nouvelles. Manifestement le champ, la nature et le niveau de ses interventions doivent être à nouveau débattus, sans exonérer les collectivités locales de leurs responsabilités.

Mais en même temps – et c'est la troisième évolution – l'ouverture des économies, l'apparition de technologies nouvelles, la demande sociale de plus en plus diversifiée, en particulier les tensions entre logiques d'assurance et logiques de solidarité, les compétences nouvelles des collectivités territoriales, la construction de l'Europe, sont autant de facteurs qui obligent l'Etat à repreciser ce qu'il lui revient d'assumer dans l'espace national derrière l'expression "service public".

Il nous faut prendre acte que la notion de service public est une notion évolutive et qu'il y a, dès à présent, plusieurs manières de remplir les missions qui lui sont assignées. Service public ne signifie pas étatisation : c'est aux missions de service public qu'il faut s'intéresser, c'est-à-dire aux activités où la qualité du service rendu à toute la population exige une intervention publique. Les formes d'organisation, allant du "faire" au "faire faire", peuvent être diverses et à la dimension d'une demande sociale composite : de l'entreprise autonome sous tutelle, à la régie directe administrative, en passant par la mission de service public confiée à un établissement privé, avec cahier des charges. La continuité de services, comme la distribution de l'électricité, du gaz ou de l'eau s'opèrent selon des modalités très différentes. Assurer l'égalité, sans discrimination ni avantage particulier, n'est pas synonyme d'entreprises uniformes. Si nous tenons à la gratuité ou à la péréquation tarifaire, qui fait payer le même prix, alors que le coût d'accès est très différent, nous admettons aussi les tarifs de cantine modulés selon le revenu familial. La notion de service public relève d'une dynamique de réponse aux besoins.

Enfin, dans un contexte concurrentiel, où les activités de services dominant de plus en plus l'univers productif, il faut nous concentrer sur les vrais débats : faire progresser dans l'Union européenne une conception plus large du "service universel" ; rechercher des solutions qui assurent la fiabilité des services publics par rapport au sens démocratique de leurs missions, leur capacité à s'adapter et à répondre aux besoins de la population, le cas échéant leur compétitivité et leur viabilité financière. Tout citoyen est un usager-client qui compare le service offert à son coût (direct ou au travers de la cotisation et de l'impôt) et qui par son vote détient en dernier ressort la décision sur tel ou tel remodelage des frontières du service public. L'Etat démocratique est donc invité à clarifier les éléments d'un projet collectif qui engage la conception de la citoyenneté, les formes de participation de tous les acteurs concernés, la capacité à évaluer publiquement et régulièrement les services rendus.



Photo : Jean Pottier

Deux champs d'action sont prioritaires. En premier lieu, impulser une politique de la ville, qui a pour objet immédiat de combattre l'exclusion, la pauvreté, la relégation et la ségrégation urbaine, mais qui doit avoir aussi l'ambition d'organiser les villes afin qu'elles soient des lieux d'échanges, de débat, où la démocratie fait reculer la violence en créant des espaces où peut s'exercer la citoyenneté. En second lieu, l'école : si elle n'a pas à apporter seule des réponses à toutes les difficultés auxquelles est confrontée la société, l'école contribue de manière importante à l'apprentissage du civisme, de la citoyenneté et à l'intégration de jeunes d'origines sociales différentes. Elle doit aussi mieux explorer les voies de la démocratisation des accès et de la réussite, impliquant des réponses diversifiées pour ne laisser aucun jeune au bord du chemin. Elle est, à cet égard, un lieu symbolique pour toute la société française quant à son ambition démocratique et à sa confiance dans l'avenir.



L'intégration républicaine à l'épreuve

La France républicaine a, au cours de son histoire, intégré, assimilé, inséré diverses vagues d'étrangers. A la différence du modèle anglo-saxon, qui a fait une large place aux communautés ethniques et confessionnelles, le modèle français a, toujours privilégié les modes individuels d'intégration.

Or, ce modèle est en crise. L'ampleur du chômage depuis une vingtaine d'années et les situations d'exclusion qu'il crée quand il est vécu sur une longue durée, constituent le terreau des phénomènes de rejet et de repli, de frustrations qui contribuent à nourrir une montée des affirmations identitaires.

Pour la CFDT, les réponses passent en priorité par un véritable engagement des entreprises, des pouvoirs publics, des syndicats, en faveur du développement de l'emploi et de l'égalité des chances. Mais les problèmes sociaux ont une dimension culturelle. Face à la montée des aspirations identitaires, le raidissement des réactions de la société française est sensible, particulièrement en matière d'exercice des libertés religieuses musulmanes. Trouver des solutions concrètes, dans la tradition républicaine, est possible et essentiel, si l'on veut éviter l'ethnicité agressive ou l'intégrisme de compensation. Au total, une dose raisonnable d'acceptation des affinités culturelles (non pas le communautarisme à l'anglo-saxonne) peut permettre de répondre à ces défis, de stimuler certains dynamismes : songeons au rôle joué par les associations de Polonais, d'Italiens, d'Espagnols, de Portugais. La reconnaissance des diversités n'induit pas nécessairement le séparatisme social, une évolution à l'américaine que nous refusons, parce que des catégories entières de la population ne se rencontrent plus.

Enfin, une société démocratique comme la société française doit demeurer une société ouverte. S'il faut écarter la thèse ultralibérale, et inapplicable, de liberté absolue des flux migratoires, il faut rompre aussi avec une logique policière, de contrôle et de suspicion systématiques. Elle entraîne des effets destructeurs sur les stratégies d'intégration et débouche sur une précarité toujours plus étendue des populations immigrées, très majoritairement en situation régulière. Les immigrés ne doivent pas être les boucs émissaires de la dislocation sociale qui a bien d'autres origines.

De ce point de vue, la loi Chevènement constitue une première avancée : acceptation de la réalité

des flux migratoires et de la nécessité de les maîtriser ; abrogation de fait des dispositions les plus restrictives et les plus répressives des lois Pasqua-Debré ; procédures respectant les droits fondamentaux de la personne, clarifiant le droit d'asile ; création de nouveaux titres de séjours ; acquisition automatique de la nationalité française pour les jeunes nés en France. Il y avait nécessité de régulariser les sans papiers. En cours de procédure, le gouvernement s'est trouvé confronté aux limites qu'il s'était lui-même imposé. On est en droit de se demander s'il n'eût pas été préférable de mieux définir les critères motivant le refus de régularisation, en intégrant



Photo : Olivier Cuijmann / Tendance Floue

une procédure d'appel à l'égard des décisions administratives dûment motivées. On aurait ainsi réduit les risques d'arbitraire et clarifié, tant pour l'opinion que pour les intéressés les raisons d'une maîtrise effective des flux de personnes que la France peut et veut accueillir. Car la CFDT veut contribuer à une approche renouvelée de la question de l'immigration qui doit cesser d'être agitée comme un "chiffon rouge" dans le débat politique : les réflexes polémiques purement tactiques et politiques ont depuis 15 ans eu des effets désastreux et bénéficié au Front National. L'enjeu est de rompre avec un climat de suspicion qui s'est peu à peu généralisé à l'égard des étrangers et les dérives qu'il engendre pour notre démocratie.



Des inégalités hommes-femmes persistantes

La crise économique n'a pas diminué la place croissante des femmes dans le monde du travail. Elles représentent aujourd'hui 44% de la population active. Mais la société n'a pas encore tiré toutes les conséquences de cette évolution majeure. Les femmes sont encore sous représentées dans les responsabilités politiques, économiques, sociales.

Leur accès plus large au travail n'a que partiellement remis en cause une organisation sociale héritée du passé. Jusqu'aux années soixante, la société était organisée sur la base d'un contrat social implicite entre les sexes. Les hommes, chargés d'assurer par leur travail professionnel le bien-être économique et financier de la famille, apportaient les revenus. Les femmes assumant le travail domestique et les soins aux personnes "non autosuffisantes" (enfants, malades, handicapés, parents âgés). La répartition temps-revenus entre les deux sexes n'est pas encore équilibrée. De plus en plus de femmes sont placées dans l'obligation d'assumer des responsabilités professionnelles et familiales souvent antagoniques. Notre pays doit encore se doter d'une politique familiale moderne qui intègre le nouveau statut des femmes et les évolutions de la famille.

Le développement de services, la réduction du temps de travail doivent permettre d'aller plus loin pour une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, l'entrée des femmes sur le marché du travail s'est faite sans que l'image traditionnelle des rôles sociaux en ait été profondément modifiée. Parce qu'elles étaient affectées dans la famille aux soins aux personnes, on retrouve dans l'emploi des femmes cette image de leur rôle traditionnel : elles sont nombreuses dans les professions de la santé, de l'éducation, des services, mais beaucoup moins dans les métiers scientifiques et techniques. Plus nombreuses aussi dans les bas salaires, les postes d'exécution, les emplois à temps partiels imposés. Le combat pour l'égalité professionnelle est encore à gagner.

L'humanité étant composée de deux sexes, l'opinion tolère de moins en moins la prédominance masculine dans les postes de responsabilités. Au niveau politique, le débat est ouvert, et la CFDT ne peut que s'en féliciter. Augmenter le nombre de femmes en situation éligible sur les listes électorales, lutter contre le

cumul des mandats sont autant de moyens pour aller vers une représentation plus équilibrée des deux sexes dans la représentation nationale. L'enjeu est de taille, car la présence massive des femmes permettra de porter un regard mixte sur l'organisation sociale, aujourd'hui dominée par une vision masculine, et bénéficiera à l'ensemble de la société. L'accès des femmes aux responsabilités est un enjeu pour l'approfondissement de la démocratie.

La CFDT a, depuis quinze ans, l'expérience de mesures volontaristes pour favoriser l'accès des femmes aux responsabilités. Elle est donc bien placée pour savoir que de telles mesures sont indispensables, mais doivent s'accompagner d'une vigilance constante. Notre meilleur atout est la présence de 46% de femmes parmi les adhérents, qui nous renforce dans la volonté de construire une CFDT mixte à tous niveaux. Les femmes en responsabilité sont encore en nombre modeste, même s'il y a progression dans les fédérations et les régions. Nous ne devons pas relâcher notre effort et les mesures volontaristes, en priorité au niveau des sections, des syndicats et des mandatés. Cela suppose de veiller à faire évoluer les formes du militantisme, à ce que la politique des responsables, la formation, les moyens d'accompagnement intègrent ce changement sociologique.



Photo Agnès Pain



La culture démocratique CFDT : une **ambition** et un **processus interactif**

Tout au long de son histoire, la CFDT s'est appuyée sur une ambition démocratique qui développe une démarche participative interne, qui implique et émancipe ses propres adhérents et responsables.

La CFDT est acteur dans le jeu démocratique.

Mais elle est aussi confédération syndicale : à ce titre elle porte une action de transformation sociale à partir de ses adhérents sur les lieux de travail. Elle est organisée à cet effet.

C'est pourquoi elle se refuse à structurer en son sein les courants idéologiques qui traversent la société française.

La CFDT sera d'autant plus forte qu'elle intégrera davantage tous ceux et celles qui la composent, car la cohérence est une clé majeure de l'attraction et du développement.

Trois éléments constitutifs du triptyque démocratique CFDT nourrissent cette cohérence ; ils s'articulent en un tout indissociable et interactif qui comprend :

- la nécessité d'un syndicalisme fort de nombreux adhérents ;
- le développement de pratiques participatives, qui responsabilisent ;
- la valorisation de la fonction délibérative, qui permet de décider.

Ensemble, ils nourrissent le sentiment d'appartenance et le fonds culturel commun CFDT. Leur mise en application concrète donne lisibilité et efficacité à nos ambitions démocratiques, du sens aux changements et innovations à mettre en œuvre.



Photo : Réa



Nécessité et sens d'un syndicalisme d'adhérents

La force d'une organisation

Avoir dans une organisation syndicale de nombreux adhérents qui participent à l'action, donnent leurs opinions, s'investissent, sont consultés, est primordial pour faire vivre la démocratie participative. Car il n'est pas dans la conception CFDT

cause et de définir des priorités revendicatives mieux ajustées. Plus le nombre d'adhérents sera important plus la CFDT gagnera en légitimité, en capacité d'analyse et de propositions.

Ecole d'émancipation individuelle et collective

Le renouvellement important des adhérents, la création de nouvelles sections, imposent qu'un effort important soit réalisé dès l'accueil. Notre ambition démocratique implique de renforcer la place des adhérents, au travers de l'information, de la formation, de l'action, du débat d'idées et de l'apprentissage de la décision. Ainsi se nouent et s'affirment dans notre organisation des identités collectives, terreau de liens sociaux, qui favorisent l'appropriation de notre fonds culturel, la formation d'une conscience sociale sans laquelle il n'y a pas d'acteur collectif.

Ainsi la CFDT est-elle école d'émancipation. Emanciper, c'est rendre responsable au travers des modes de délibération, de décision, d'action. C'est aussi favoriser l'intégration entre anciens et nouveaux, sans se limiter à transmettre l'expérience acquise. Emanciper, c'est encore découvrir de nouveaux savoirs, faciliter l'ouverture d'esprit. Le syndicalisme CFDT, hier comme aujourd'hui, contribue par la formation de ses adhérents au développement d'une culture générale de citoyen. Au sein de la CFDT, tous les lieux de rencontres, de débats et d'échanges sont des opportunités de formation qu'il faut sans relâche saisir et rendre plus performantes.

Garantie d'autonomie

Le développement d'un syndicalisme d'adhérents renforce l'autonomie de la CFDT. Autonomie financière, liberté de pensée et d'action, sont autant d'éléments nécessaires à la validité de son action. Il s'agit bien de développer la force du nombre et des idées qu'elle porte, pour assurer dans l'espace démocratique la pertinence de ses revendications.

Garantie de dynamisme

L'arrivée de nouveaux adhérents dans une section syndicale, dans un syndicat, constitue un apport de sang neuf : autant d'idées, de visions, de comportements différents qui bousculent les habitudes, les routines et renouvellent les pratiques établies.

de les utiliser comme une masse de manœuvre. La légitimité du syndicalisme dépend de la participation des salariés et pour la CFDT cela passe d'abord par l'adhésion. C'est au surplus une condition majeure d'efficacité dans l'intervention et l'action syndicales.

Etre représentatif

Mettre au cœur de notre ambition démocratique le syndicalisme d'adhérents signifie bien la volonté des organisations confédérées d'être en prise avec les réalités sociales, professionnelles, territoriales, dans leur diversité et dans leur complexité, quelle que soit la taille de l'entreprise. 40 % de nos adhérents d'aujourd'hui nous ont rejoint depuis neuf ans et sont venus enrichir nos débats. Ils apportent leurs réalités, réalimentent les plateformes revendicatives, suscitent des confrontations, permettent d'arbitrer en meilleure connaissance de

Photo : Christian Avril



C'est pourquoi il est essentiel de poursuivre la progression dans tous les secteurs, chez les femmes et chez les jeunes. Nous devons accepter que tout adhérent puisse s'impliquer et participer selon ses disponibilités et ses compétences, favoriser la prise de responsabilité, tournant le dos à une conception élitiste du militant. Nous nous imposons ainsi un dynamisme qui oblige à se réinterroger sur tous les aspects de notre vie interne, à construire un syndicalisme davantage confédéré et solidaire.

Le développement, un enjeu politique

La progression de la syndicalisation que nous connaissons n'est ni spontanée, ni acquise, ni suffisante. Il faut donc plus que jamais rejeter l'idée selon laquelle la syndicalisation serait la conséquence naturelle des autres activités syndicales. Proposer l'adhésion doit être la préoccupation de tous. La syndicalisation doit faire l'objet de modalités d'organisation et d'impulsion spécifiques, avec des objectifs concrets à l'appui. Celui de la confédération est bien de dépasser son plus haut niveau d'adhésions atteint en 1976, objectif désormais à la portée de ses organisations. Trois conditions sont à réunir :

- La priorité donnée au développement doit être continue et résolue. La syndicalisation est un travail permanent. Elle ne doit pas s'essouffler si l'on veut franchir de nouveaux paliers.
- Les nouvelles opportunités doivent être saisies : la réduction du temps de travail, tout particulièrement dans les petites et moyennes entreprises ; la prise de contact systématique avec les élus CE non syndiqués ; les espaces de développement révélés par les résultats des élections prudhomales.
- Il nous faut réussir l'intégration des nouveaux adhérents. L'enjeu est d'importance puisque chez les adhérents nouveaux se trouvent les responsables de demain.

Développer des pratiques participatives, qui responsabilisent

L'adhésion à un syndicat est un acte libre ; c'est une forme d'engagement dans un lieu d'action collective pour assurer une défense individuelle et

collective et construire de la solidarité. Cette adhésion passe par un contrat implicite sur l'acceptation de règles, droits et devoirs. Il ne s'agit pas d'une discipline d'encadrement, mais de la logique même portée par l'expression collective qui traduit ce qui est partagé au nom de la réalisation des buts communs. Ces règles sont la condition pour que chacun puisse apporter sa contribution à la solidarité de la vie collective, selon un degré d'implication qu'il détermine et recevoir de celle-ci des ressources qui lui permettent de s'émanciper. Elles font partie de la culture démocratique CFDT.



Photo : Agnès Pain

Ambition et sens démocratiques de la participation

Développer des pratiques participatives est un besoin et une nécessité. D'abord parce que les adhérents et les salariés acceptent de moins en moins d'être hors du jeu des changements qui les concernent. Ensuite, parce que nous vivons un élargissement du champ de la négociation dans des domaines où les répercussions sont fortes sur la vie de travail. Enfin, parce la réussite de changements porteurs de solidarités actives suppose, compréhension, participation et adhésion non seulement sur les enjeux, mais aussi sur les choix proposés et les compromis à réaliser.

Au sein même de la confédération, les décisions en matière d'objectif et d'action ont d'autant plus de chances d'être adaptées et efficaces que leur préparation, leur élaboration collective, aura été correctement assurée à tous niveaux, grâce à une



bonne connaissance du terrain sur lequel on agit, par une implication du plus grand nombre. Chaque collectif, de la section syndicale au Bureau national confédéral, participe à un processus global de responsabilités partagées.

Il faut souligner qu'il s'agit d'une des caractéristiques majeures d'une culture démocratique, créatrice de lien social, par la place que tiennent les relations directes et les réunions où l'on échange. La communication orale a une importance particulière dans la vie syndicale : au débat collectif structuré, toujours difficile à réaliser face à l'éclatement des temps de travail, s'associe le panel



Photo : Olivier Guilmann / Tendances, Ffouc

des modes de consultations que constituent, par exemple, les tournées, les enquêtes pour recueillir un point de vue et interroger ceux qui détiennent des informations.

Cette relation de participation est riche de l'expérience de ses composantes, de la mémoire de celle de l'organisation, de la capacité de se situer dans un monde en évolution : ensemble on analyse, on innove, on expérimente et on tire des leçons, pour franchir collectivement de nouvelles étapes.

L'unité de base de la CFDT : le syndicat, structure d'expression, de délibération et de décision

La place centrale assignée au syndicat dans le fonctionnement démocratique de la CFDT est un choix historique, constamment réaffirmé par nos congrès. Tout le débat interne des années 1946-70 pour parvenir à une organisation en fédérations d'industries – et il ne fut pas facile – visait à rassembler les adhérents de chaque grand secteur professionnel dans des syndicats géographiques où

se mêlent sexes, métiers et catégories différentes. Ce choix était un double refus : celui des syndicats catégoriels, celui des syndicats d'entreprise. Il a été réaffirmé à diverses reprises avec continuité et volontarisme. Ce mode d'organisation vise à éviter trois déviations.

- 1) Celle de l'autonomisation de chaque entité syndicale sur la base de l'entreprise, avec tout ce que cela comporte comme risque d'intégration à sa stratégie.
- 2) Celle de l'enfermement du débat dans des univers clos qui implique l'impossibilité de définir des revendications-projets et des actions dépassant les intérêts particuliers.
- 3) Celle de l'atomisation des structures sans principes fédérateurs.

Dans tous les cas, cette conception implique le respect des aspirations des métiers et des catégories, la reconnaissance de la légitimité de leur expression, car si elles sont étouffées, l'arbitrage collectif est factice. D'où la nécessité de leur confrontation à celle des autres, non seulement sur le lieu de travail, mais aussi en dehors.

La responsabilité du syndicat : impulser le développement

Impulser le développement, veiller au bon fonctionnement des sections syndicales qui le portent, intégrer les isolés ou une catégorie qui constituent des points d'appui au développement, sont des responsabilités du syndicat. Il a une mission de soutien et d'animation pour aider les sections syndicales à fonctionner convenablement : équipes élues, réunions d'adhérents, modes d'organisation facilitant implication et participation du plus grand nombre. Ainsi, le syndicat, structure politique de base, bénéficiera d'une information vivante, d'une communication directe pour alimenter ses débats. Rassemblant les représentants de ses sections, il est à même de définir avec eux la diversité des modes de participation proposés aux adhérents. Mais, il a aussi la responsabilité de les informer des positions prises par les organisations fédérées auxquelles il participe. Un syndicat vivant, porteur d'initiatives, est acteur de notre démocratie participative : c'est là que se joue la qualité de la relation interactive avec les adhérents. C'est pourquoi les initiatives prises pour améliorer la participation au sein de la confédération sont essentielles : développement de collectifs dans les entreprises, réunion du conseil syndical sur le lieu d'implantation d'une des sections, intégration de la démarche d'enquête du "travail en questions", diffusion des positions de la CFDT dans les entreprises de son champ.



Le syndicat, lieu d'apprentissage de la décision, de la délégation et du mandat

Réunissant les représentants des sections syndicales, le syndicat est le lieu collectif où l'on délibère pour décider de la politique d'action et arrêter ses positions, en tenant compte des acquis de l'organisation et des orientations arrêtées par les instances fédératives. Participant en leur nom aux congrès des organisations qui le fédèrent, il assume une double mission : définir les positions de ces structures et être co-responsable de leurs positions majoritaires entre deux congrès.

En s'affiliant à la confédération, le syndicat est le collectif qui assure l'interface active des adhérents avec la vie fédérale, régionale et confédérale, au travers de la délégation et du mandat. Par son affiliation à la CFDT, il partage sa souveraineté avec les instances fédératives (fédérations, régions, confédération) pour tous les domaines qui ne sont pas de sa compétence directe et (ou) qui dépassent son champ d'activité. Il participe ainsi à l'élaboration d'un patrimoine commun qui nous engage tous. Comme la responsabilité d'un accord dans une entreprise relève, selon les cas, du syndicat ou de la fédération, celle d'un accord de branche appartient à la fédération et celle d'un accord avec le CNPF à la confédération. Autre signe de souveraineté partagée, la règle qui veut qu'on ne s'ingère pas dans les affaires d'un autre syndicat, ce respect réciproque valant pour toutes les structures. Cette démocratie de délégation est nécessairement le fait de collectifs organisés en plusieurs degrés, dès lors qu'elle fédère des sections dans des syndicats, eux-mêmes confédérés et regroupés en fédérations professionnelles et régions interprofessionnelles. Elle est énoncé d'une position collective. Ainsi s'articule la souveraineté relative des différentes structures et la prise de décisions cohérentes pour l'ensemble.

Le syndicat s'exprime, débat et décide comme un corps collectif

Faut-il rappeler qu'aux origines du syndicalisme chaque syndicat s'exprimait dans les structures fédérées disposant d'une voix quel que soit le nombre de ses adhérents, traduisant ainsi sa réalité de corps collectif. A l'usage, cette règle est apparue inadaptée parce qu'elle ne respectait pas le poids respectif des syndicats dans l'élaboration de la décision. En ce sens, l'indicateur de poids

que donnent les mandats à la position collective, apporte une valeur ajoutée à la démocratie interne. Cette conception CFDT de la démocratie de délégation par le mandat est issue du fédéralisme, de ses pratiques, de l'utilisation de la synthèse majoritaire pour décider.

Le fonctionnement en tendances (le courant n'est qu'un synonyme) et son prolongement dans la désignation des organismes dirigeants à la proportionnelle, signifient une addition des mandats dans le but de comptabiliser des rapports de forces internes et figent les positions. Dans ce type de fonctionnement, c'est la logique de l'intérêt de courant et la pérennité du groupe fractionnel qui



Photo : Christian Avril

l'emporte. Les débats sont stérilisés et les structures paralysées, puisqu'on se contente d'enregistrer des votes à la proportionnelle, transmis d'un niveau à un autre, de la section au sommet. Ces décisions figées se prennent ailleurs : courants organisés diffusant des consignes, fonctionnement centralisé et blocage du débat, divisions enkystées débouchant un jour ou l'autre sur des ruptures, confiscation du débat par les dirigeants, dépendance à l'égard de groupements extérieurs. Le décompte des voix est plus important que la synthèse au fond. Adhérents et syndicats sont alors dépossédés de l'essentiel qui est de débattre et de décider pour agir. La position majoritaire du syndicat, est placée sur le même plan que les positions minoritaires. L'organisation devient un rassemblement hétéroclite incapable de porter la dynamique d'une conception syndicale cohérente et efficace.



Améliorer la participation dans la confédération, c'est redonner du corps au fédéralisme

Construire une meilleure proximité entre les organisations confédérées et la confédération est, sans aucun doute, une de nos priorités. Mais à une époque où beaucoup de facteurs poussent à confédérer les problèmes, il nous faut prendre garde à ne pas enclencher des mécanismes qui sont l'apanage du basisme, comme le mythe de la



D.R.

consultation sur tous les sujets, voire du referendum permanent. Ils débouchent en général sur un renforcement du centralisme, car la nature a horreur de l'instabilité et du vide. En cohérence avec sa conception d'une société démocratique, riche de corps intermédiaires forts et reconnus, la CFDT est attachée au renforcement du fédéralisme en son sein. La diversité, dont elle a besoin pour nourrir une politique confédérale qui soit confédérée, est celle de ses organisations – syndicats, fédérations, URI – qui délibèrent, capables d'élaborer leur réflexion syndicale à partir des réalités professionnelles ou géographiques qui sont les leurs, capables aussi de porter les positions communes. C'est dans l'interaction, sans court-circuit, entre les différentes structures que réside la garantie d'une organisation en prise avec la réalité, évitant la sclérose et

les dérives bureaucratiques. Cela demande qu'on en prenne le temps. Cela suppose une volonté et une vigilance permanentes. La confiance se nourrit de la qualité de la délibération collective et de son appropriation.

Les voies de progrès sont clairement dessinées :

Première direction : *permettre au syndicat d'assurer sa fonction et sa responsabilité*

Au sortir de la période de désyndicalisation, les organisations confédérées, tant au congrès de Paris qu'à celui de Montpellier, partageaient la conviction que le développement de la démocratie participative s'opère dans les syndicats. Lieux pivots, ils doivent donc être plus forts en nombre d'adhérents, en moyens matériels (c'est l'objectif de notre nouvelle charte financière), donc en équipes d'animation plus disponibles. C'est pourquoi le lent et continu effort de regroupement des petits syndicats, initié par les fédérations et les régions, est important pour atteindre un seuil minimal de viabilité, pour permettre à leurs responsables de jouer un rôle effectif dans le processus de délibération montant et descendant.

Deuxième direction : *des syndicats associés à la définition de la politique confédérale*

C'était l'objectif affiché par le Conseil national lorsqu'en janvier 1997, il décida d'engager cinq débats (mondialisation, rapport de forces, rôle de l'Etat, loi et négociation, inégalités) auxquels il souhaitait associer les syndicats par le canal des fédérations et des URI. Les initiatives prises à ce propos doivent être évaluées pour être poursuivies et améliorées. Il convient aussi d'examiner comment les organisations – qui tiennent congrès tous les 4 ans et ont, dans l'intervalle, prévu un rassemblement ou une instance avec leurs syndicats – peuvent articuler leurs thèmes de travail avec ceux programmés par la confédération.

C'est la même ligne de conduite qui anime la confédération, lorsqu'avec l'appui des fédérations et des URI, elle organise des rassemblements (Charléty, PME, Actuelles, nouvelles sections, Forum CE, "Travail en questions") autour de thèmes de réflexion, avec ateliers et débats. "Ne pas faire à la place de", mais impliquer un plus grand nombre d'acteurs à la réflexion de toute l'organisation, tel est l'objectif. Il en va de même de la méthode des



contrats cofinancés pour réaliser des objectifs de développement, de formation, de diagnostic, pour s'impliquer dans la réalisation du plan de travail confédéral. La préoccupation de la presse confédérale de valoriser les innovations des organisations confédérées pour renforcer les échanges de réflexions entre fédérations et URI, autour de dossiers à thèmes afin de capitaliser les acquis des uns et des autres, relève de la même logique.

Troisième direction : des moyens de communication modernes interactifs et rapides

Internet, intranet, fax, forum informatique, conférence téléphonique, doivent aider à raccourcir les circuits de diffusion, ils permettent l'accès direct et instantané à des informations essentielles pour la compréhension des enjeux. Les communiqués confédéraux, fédéraux, régionaux, les prises de positions argumentées de la CFDT sur tous sujets, doivent être connus rapidement, d'abord des organisations confédérées, si possible des adhérents.

On peut ainsi espérer réduire les décalages ressentis sur l'expression confédérale au travers du prisme déformant de l'écho médiatique. Encore faut-il que notre culture militante intègre cette donnée, s'habitue à la maîtriser en utilisant ces nouveaux outils de communication. Mais rien ne remplacera la lente imprégnation acquise par l'expérience, les pratiques participatives : elle seule permet de faire face à l'inédit et d'agir en responsable.

Quatrième direction : des responsables CFDT qui à tous les niveaux de l'organisation consacrent une partie de leur temps, au-delà des réunions d'instances, à rencontrer militants et adhérents

C'est certainement un des progrès des années que nous venons de vivre que d'avoir développé les contacts entre responsables confédéraux, fédéraux et régionaux et équipes de syndicats et de sections. Notre démocratie a besoin de ces échanges, si possible dégagés de l'urgence de la décision, facilitant la connaissance mutuelle, permettant des échanges sur des thèmes spécifiques, nourrissant l'appropriation du fonds culturel commun et renforçant le sentiment d'appartenance.

Cinquième direction : alléger nos structures et améliorer les synergies entre elles

Dans la ligne des orientations évoquées dans nos précédents congrès : rendre plus lisible un dispositif de toutes manières compliqué doit demeurer une préoccupation de tous. Qu'il s'agisse des frontières fédérales ou interprofessionnelles, ces évolutions sont lentes, parce qu'elles demandent diagnostics, délibérations partagées, pragmatisme et surtout volonté d'aboutir.



Photo : Olivier Culmann / Tendances Floue



Valoriser la fonction délibérative, qui permet de décider

La délibération collective remplit une fonction irremplaçable dans la circulation, le tri et l'appropriation des informations. Améliorer la qualité de la délibération n'en est que plus important. Encore faut-il s'entendre sur l'objectif. Il ne s'agit pas d'engranger le poids respectif de la diversité des opinions sur chaque argument en présence. Il s'agit de délibérer pour décider. Dès



Photo : Christian Avril

lors, bien délibérer c'est s'assurer que les arguments utiles à la décision sont connus ; c'est aussi assumer ensemble les contraintes liées à la nécessité d'aboutir.

Décider pour agir

La CFDT est une organisation démocratique qui débat et qui décide, y compris en assumant des affrontements qui peuvent être vifs. Faire pour l'action, la CFDT se doit de préparer ses décisions, de dégager en permanence une position majoritaire qui permet d'énoncer sa décision et de la mettre en œuvre. Un des rôles majeurs du responsable est d'animer l'ensemble du processus dont les éléments retentissent les uns sur les autres. La fonction délibérative est étroitement liée à l'action syndicale qu'elle conditionne et constitue le troisième élément de référence de notre fonctionnement interne.

C'est la fonction délibérative pratiquée à tous les niveaux, sans en omettre aucun, qui permet le bon fonctionnement de nos instances. C'est principalement grâce à elle que ceux qui représentent un collectif, dans une autre instance, peuvent y participer en s'appuyant sur les débats et décisions prises par leurs mandants.

Cet exercice difficile est d'autant plus nécessaire que la CFDT n'est pas une société de pensée, un club de réflexion, mais une organisation syndicale qui a la volonté d'imprimer sa marque sur la réalité sociale, d'y inscrire, par son action, ses ambitions de transformation.

Dans une organisation confédérée, les points de vue sont naturellement différents, traduisant la diversité des conditions vécues par les adhérents. Ils le sont d'autant plus qu'à cette diversité individuelle s'ajoutent des diversités collectives : les organisations syndicales confédérées portent des identités et des traditions collectives professionnelles et régionales. Au travers du processus délibératif s'élabore une capacité d'action collective, qui a précisément pour objet de dépasser ces diversités pour être cohérente et efficace. D'où l'incompatibilité de notre vie démocratique avec tout dispositif qui a pour principal objectif d'enregistrer la diversité d'opinions préconstruites.

Préparer la décision

Dès lors, la préparation de la délibération par les responsables qui animent le débat de l'instance collective concernée est un moment essentiel : rassembler les éléments d'informations utiles, préparer un diagnostic, un premier énoncé de positionnement présentant des options intégrant les acquis et projets de l'organisation, favorisent la qualité de l'expression pour recueillir le point de vue du maximum de participants. Le lien s'opère ici avec les pratiques participatives dont il s'agit de capitaliser les acquis : enquête, contacts directs, discussions formelles ou informelles sont indispensables pour faire le tour d'un problème. Ce qui est vrai pour la section et le syndicat s'applique à la confédération.

Dans le cas d'un accord, s'il peut être sage en cours de négociation de vérifier l'avis des organisations confédérées sur tel ou tel point délicat, c'est plutôt dans la préparation de la négociation, dans l'élaboration des points à négocier et des propositions défendues, que se construit progressivement le mandat. Ne consulter qu'au moment de conclure est, en quelque sorte, trop tard. C'est s'enfermer dans le choix du "c'est à prendre ou à laisser", avec le risque de mettre en position de faiblesse les négociateurs face à la partie adverse. Ajoutons qu'on ne prépare pas de la même façon la délibération selon que le sujet à traiter a fait l'objet d'orientations prises en congrès – comme



la protection sociale à Montpellier, et sur un sujet totalement neuf qui fait irruption dans l'actualité et interpelle notre syndicalisme sans qu'il dispose d'une position de référence. Aux instances responsables d'élaborer alors les méthodes qui, avec clarté et précision, lui permettront d'éclairer son mandat. Les diverses initiatives évoquées pour redonner corps au fédéralisme doivent servir de point d'appui et enrichir l'information dans les deux sens. C'est affaire d'opportunité et de contexte, puisque les statuts confédéraux offrent au BN et au CN tous les moyens de prendre des initiatives entre deux congrès.

La décision

Le moment de la délibération est précisément celui où, à partir de positions différentes, d'arguments variés et complémentaires, des éclairages nouveaux apportés par la discussion, le collectif de mandatés est amené à arrêter une position. Il cherche à opérer une synthèse qui intègre et enrichit, si possible, les positions initiales de chacun. Le résultat d'un vote n'est pas la victoire d'un point de vue sur un autre, d'une thèse en face d'une autre, mais seulement la traduction d'une position majoritaire. Celle-ci ne peut pas être le résultat d'un consensus mou ou d'une position à mi chemin, ambiguë et inapplicable.

La position majoritaire doit conduire à établir un choix entre des positions différentes, sans qu'il y ait lieu de dramatiser. C'est pourquoi, l'utilisation systématique de l'abstention et du partage des mandats sont le symptôme d'un fonctionnement défectueux, la marque que la structure ne sait pas choisir ou ne veut pas choisir. La question posée ici n'est pas de savoir si le partage des mandats ne serait pas possible ou ne se pratiquerait pas : toute instance peut aujourd'hui décider de façon souveraine de le pratiquer pour une décision donnée. Ce qu'il faut clarifier, c'est le fait que systématiser le recours au partage des mandats, vouloir engager la CFDT dans une logique où seul le partage des mandats serait démocratique, est de nature à appauvrir notre pratique démocratique.

Vouloir imposer comme règle le recours systématique au partage des mandats, c'est dicter a priori leur attitude aux structures en général, et donc aux syndicats structures politiques de base de l'organisation. C'est limiter le cadre dans lequel s'exercent leurs décisions, c'est réduire leur souveraineté. Ce serait remettre en cause la délégation de pouvoir et faire de chaque niveau de structure, à commencer par le syndicat et ses

sections, des chambres d'enregistrement des avis exprimés par d'autres.

Donner au partage des mandats un caractère systématique revient pour les structures à s'en remettre à d'autres sur la responsabilité d'assumer la décision. A moins que cela ne traduise un choix politique arrêté au préalable, rejetant a priori toute possibilité d'évolution dans le débat. Un collectif réduit au partage systématique des mandats adopte une solution de facilité qui appauvrit la réflexion, affaiblit sa vie syndicale et occulte ainsi d'autres problèmes qu'il ne veut pas traiter. Le respect des convictions et de l'expression de chacun, bien normal en démocratie, ne doit pas empêcher de proposer, de prendre position et d'agir. S'engager, c'est s'impliquer. Décider, ce n'est pas seulement donner son point de vue et se replier en position d'observateur. C'est participer à la décision collective, devenir acteur, parce que solidaire du collectif. C'est s'impliquer dans une démarche d'action collective, d'autant plus suivie d'effets, que la prise de décision ne sera réduite pas, à cause d'une forte abstention, à une minorité de suffrages.

De la condition de minoritaire

Notre culture démocratique consiste à accepter l'idée que chacun peut être amené à renoncer, en partie ou momentanément à ce qu'il souhaite, tout en acceptant aussi que chacun puisse garder ses convictions. Être provisoirement en position minoritaire n'amène ni à rompre, ni à être exclu ou en désaccord permanent. Apprendre à être solidaire d'une décision quand bien même on ne la partage pas n'est pas toujours aisé. Ceci n'implique pas pour autant des attitudes d'opposition systématique.

Edmond Maire, quittant ses responsabilités il y a dix ans, attirait l'attention sur le penchant que nous avons à faire de notre diversité un motif de division. Il notait : "l'inclination à penser – tout en invoquant le fédéralisme – que ce qui est bon pour son organisation est bon pour toute la confédération. Le refus d'accepter que son point de vue soit minoritaire, se transforme alors en remise en cause de nos procédures, qualifiées de non-démocratiques. Tous, plus ou moins, nous participons de cette culture de l'affirmation de nos différences plus que des éléments qui fondent notre cohésion. Et c'est parfois un motif d'inquiétude pour l'avenir de la CFDT."

Ces réflexions sont édifiantes. En effet, dans une organisation démocratique, 100% des militants et des adhérents ne peuvent à tout moment et en



tout lieu, avoir les mêmes positions. A l'intérieur de la CFDT, la démocratie veut dire qu'il y a place et droit au désaccord, à la distance par rapport à une position, résultat d'une synthèse majoritaire. Certains peuvent continuer à ne pas se reconnaître dans celle-ci, soit ponctuellement, soit plus durablement. Il y a dans une organisation démocratique des majorités et des minorités, faites de déplacements permanents entre ceux qui forment la majorité à un moment et ceux qui, à d'autres moments, ne sont pas en phase avec celle-ci. Ce qui fait problème, c'est l'attitude d'organisations confédérées, qui alors que le congrès a tranché, alors que les instances intermédiaires CN et BN ont décidé, n'appliquent pas les orientations retenues. On passe alors d'un désaccord ponctuel ou durable, à un clivage organisationnel permanent, à une organisation en tendance qui défend publiquement une position contraire à celle majoritairement définie.

La mise en œuvre de la décision

Acte réfléchi, la décision a des conséquences dans le temps. Parce qu'elle peut toujours être critiquée, elle doit être assumée par les responsables et expliquée. Faute de quoi, on entretient le flou, l'imprécision et l'éparpillement de nos forces. La décision qu'elle porte sur une position ou sur une modalité d'action se met en forme. C'est une condition de clarté sur ce qui devient un contrat pour le collectif tout entier, comme pour l'équipe responsable de sa mise en œuvre. Dans l'action, ce contrat devient nécessairement public. Cet engagement sur une position commune doit être porté à la connaissance de tous les adhérents, salariés, interlocuteurs patronaux et autres. Il doit être compréhensible, de manière à permettre appropriation et lisibilité qui sont facteurs d'efficacité, d'ajustement dans l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs visés.

On est là au cœur de processus démocratique, alimenté en amont par l'élaboration collective et en aval par l'évaluation. La délibération est vraiment le moment privilégié pour construire l'avenir.

Du rôle des organismes directeurs et des exécutifs

Un exécutif, comme son nom l'indique, est fait pour animer, délibérer et décider des modalités de mise en œuvre et en cohérence de l'activité globale. Il rend compte à l'instance qui le contrôle pour lui

proposer les options qui permettent de prolonger cette action. Tout organisme directeur exige un minimum d'homogénéité, de cohérence et de complémentarité qui permet à ce collectif d'être en accord sur l'essentiel. C'est une condition d'efficacité qui n'est en rien contradictoire avec la diversité de points de vue et confrontations dans le débat, assise sur des expériences sociales et professionnelles différentes. Il en va différemment lorsque leur composition s'opère à la proportionnelle, sur la base de tendances où le "pluralisme" n'est que la cohabitation de démarches et stratégies contradictoires. On passe alors beaucoup de temps à s'observer et à se marquer. La mise à niveau de l'information, l'expression en temps contraint permettant un échange d'arguments, le rappel des options antérieure, la prise en compte des positions de ceux qui ne sont pas représentés, tout ce qui est si nécessaire à l'élaboration de la délibération et de la décision ne peut qu'en souffrir.

*

Notre façon de délibérer et de décider est étroitement liée à la nécessité de rendre des arbitrages sur la revendication, sur les modes d'action et sur la négociation. D'instance en instance, un travail d'interpellation, de tri et d'élaboration s'opère sans cesse. Il est facteur d'appropriation, d'ajustement et d'invention. La relation entre les collectifs et les différents types de responsables y est interactive. Cette pratique du débat interne est aussi apprentissage de la négociation, de l'art du compromis qu'il faut savoir maîtriser face aux employeurs et à l'Etat. Elle est en cohérence profonde avec notre conception de la démocratie participative et émancipatrice. Elle est enfin condition d'efficacité : nous en avons fait l'expérience, dans les trois ans qui viennent de s'écouler, la CFDT parce qu'elle avance, parce qu'elle progresse, parce qu'elle réussit, peut déranger et être contestée. Mais, une stratégie construite et portée quotidiennement par tous ceux et celles qui en constituent la colonne vertébrale, et pas seulement par quelques leaders, est solide. La vitalité de notre vie démocratique, la qualité de nos débats sont une assise pour des réponses à construire sur les enjeux démocratiques. En France comme en Europe, dans la CFDT comme dans la société, entretenir un fonctionnement démocratique n'est pas quelque chose de simple ou d'automatique, c'est le produit d'un travail qu'il faut toujours reprendre.





résolution
amendable

RÉSOLUTION AMENDABLE

Approfondir la démocratie

10. Face aux affrontements d'intérêts qui existent dans toute société démocratique, la CFDT a la volonté de contribuer, avec d'autres acteurs, à la construction d'une société dans laquelle les conflits puissent s'exprimer, se résoudre à travers le débat, la confrontation, la négociation.

11. Dans cette perspective, la stratégie d'action de la CFDT s'inscrit dans une démarche démocratique qui, à travers la recherche des lieux et des moyens les plus appropriés, cherche à organiser, maîtriser et finaliser la conflictualité. En misant sur l'évolution du droit légal et conventionnel, elle vise à faire déboucher les rapports de force en rapports de droits. Cette démarche se situe à l'opposé de l'exacerbation des antagonismes conçus comme une fin en soi.

12. La CFDT réaffirme que toute transformation sociale, menée par la voie démocratique, nécessite une société composée de corps intermédiaires vivants et autonomes, enracinés dans les réalités sociales, capables de porter des projets sur une longue durée. Notre syndicalisme, par sa réflexion, par la qualité de ses propositions, sa volonté et sa capacité de les mettre en œuvre est, à la fois, porteur d'une ambition démocratique et acteur de la démocratie.

13. Cette ambition démocratique est indissociable de l'affirmation de son autonomie syndicale et de son indépendance conquise à l'égard de tous partis ou associations. Autonomie et indépendance qui contribuent à accroître le développement et l'enracinement de la

CFDT dans la société française telle qu'elle est et lui permettent l'exercice d'un véritable contre-pouvoir.

14. Le modèle démocratique français, essentiellement construit sur la représentation, doit s'ouvrir à des formes d'exercice de la démocratie qui favorisent l'implication et la participation des citoyens et des corps intermédiaires aux décisions qui les concernent. Dans cet esprit, la CFDT revendique pour le mouvement syndical, l'extension des pratiques participatives dans l'espace économique et social, concourant ainsi à une meilleure répartition et à une plus grande efficacité des pouvoirs et responsabilités. Pratiques que partagent les artisans de la construction d'une Europe sociale.

15. Ces pratiques participatives nécessaires à la démocratie économique et sociale se concrétisent aujourd'hui, notamment, à travers l'effort que nous engageons pour la rénovation des relations professionnelles, par le niveau de notre investissement au sein du Conseil Économique et Social et des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux, par notre capacité à assumer des responsabilités de gestion dans les CE, dans des organismes paritaires à tous niveaux tels que Assurances Chômage, Protection Sociale, Formation Professionnelle.

16. En s'engageant dans la traduction au quotidien des choix politiques opérés, comme dans le contrôle de leur exécution, la CFDT agit en cohérence avec sa politique revendicative qui s'en trouve enrichie.



Photo ©Antoine Pouly



La démocratie

face à de nouveaux défis politiques et sociétaux



Photo : Agnès Pain

20. Alors que notre pays doit faire face à des enjeux et des défis nouveaux, notre système démocratique, expression d'un État de droit et de liberté est bousculé et fragilisé dans ses équilibres par le développement d'une démocratie de sanction, de dérives populistes, et d'une démocratie d'opinion.

21. Combattre les dérives populistes qui menacent la démocratie

210. La montée régulière du vote protestataire et de l'abstention, dans les élections politiques caractérise la démocratie de sanction. Elle traduit méfiance et défiance accrues du citoyen à l'égard de l'action et des responsables politiques.

211. En désignant tous "les autres" : l'Europe, l'étranger, la mondialisation, les élites, l'immigré ou l'État, comme responsables de tous les maux actuels ou à venir, réels ou supposés de la société française, en renforçant les peurs, les inquiétudes et en exploitant les révoltes légitimes, les discours populistes menacent la démocratie.

212. Fidèle à sa culture démocratique et aux valeurs, qui la nourrissent, la CFDT combat ces discours avec fermeté. Elle rejette l'opposition simpliste sur laquelle ils prennent racine : d'un côté le peuple uni, de l'autre ses ennemis. Elle dénonce le manichéisme qui alimente les comportements d'intolérance, de rejet, d'exclusion, de violence.

213. La séduction du populisme se traduit principalement par l'ancrage des idées du Front National dans la société. Le FN est un parti antidémocratique et liberticide, raciste et xénophobe. Le recul de son influence est une urgente nécessité pour tous les démocrates.

214. La CFDT a fait le choix de combattre les thèses du FN, en priorité sur le terrain syndical, en mobilisant ses militants et ses adhérents pour que les salariés perçoivent la nocivité de son idéologie et de son programme notamment en matière de garanties collectives et de droits du travail et prennent les moyens de s'en prémunir.

215. Elle parie sur la qualité de son débat collectif et sur ses pratiques sociales pour constituer le meilleur antidote au sectarisme, au racisme, au populisme et aux logiques totalitaires. Elle réaffirme l'incompatibilité absolue qui existe entre l'exercice de responsabilités syndicales et l'appartenance au Front National.



22. Contribuer à une réflexion renouvelée sur le rôle des médias

221. Les médias prennent une place grandissante dans la relation des événements et des faits, dans la formation et la représentation des opinions, dans la médiation entre responsables et opinion. Ils sacrifient, parfois, à la séduction de l'instant, à la recherche de réactions instantanées et spectaculaires.
222. Ces phénomènes ne sauraient prendre le pas sur l'expression et la confrontation d'arguments et de points de vue construits et mûris, dans la réflexion et l'action de longue durée nécessaires à la formation d'opinions structurées.
223. Indispensables à la vie démocratique, le rôle et le fonctionnement des médias se trouvent questionnés.
224. La CFDT appelle à une réflexion renouvelée sur le rôle et la place des médias dans notre démocratie et à débattre entre professionnels et usagers des médias sur une éthique de la communication.

23. Redonner sens et efficacité à l'action et à la décision publique

230. La démocratie ne se résume pas à l'enregistrement passif de la volonté des citoyens, c'est aussi une construction fondée sur le débat et la confrontation des points de vue. Les conditions qui peuvent améliorer la construction d'opinions structurées existent à travers l'émergence de nouveaux besoins sociaux, l'aspiration à plus de liberté et d'autonomie, l'exigence de justice sociale. Tous ces éléments constituent des potentiels de participation, des

ressorts inédits à l'engagement de chacun contribuant à donner une vigueur accrue à l'action collective.

231. La détérioration pour une partie de la population du sentiment d'appartenance à la société, l'ouverture des économies, l'apparition de nouvelles technologies, la demande sociale de plus en plus diversifiée, les compétences accrues mais non stabilisées des collectivités territoriales, l'intégration européenne, les tensions entre logique d'assurance et de solidarité sont autant de facteurs qui interrogent légitimement sur le rôle et l'efficacité de l'État dans ce contexte.
232. La CFDT s'oppose à l'idée que l'État, confronté à la décentralisation, à l'intégration européenne et à la mondialisation, serait condamné à l'impuissance. C'est à la recomposition de ses espaces de souveraineté que l'on assiste. Face à cette situation, qui impose à l'État d'agir dans un cadre de souveraineté partagée, celui-ci doit redéfinir clairement la nature et le champ de ses interventions.
233. La CFDT se prononce pour un État qui redonne sens et efficacité à l'action et à la décision publique. Pour cela l'État doit retrouver un rôle d'éclairer de l'avenir, lui permettant d'anticiper et d'inscrire son action dans le long terme. Pour atteindre cet objectif, l'État doit créer les conditions permettant la confrontation entre tous les acteurs de la vie publique, redéfinir l'espace et les modes d'intervention de ses administrations, développer l'évaluation de ses politiques, permettre et favoriser la prise de responsabilités des acteurs de la société civile.

234. L'introduction de capitaux privés dans les entreprises publiques ou nationalisées n'exonère pas l'État des responsabilités en matière de stratégie industrielle et de services publics qu'il doit réexaminer pour mieux les assumer. L'intervention de l'État doit prioritairement s'attacher à garantir l'existence, la qualité, l'accès de tous à des "services universels", qu'il en ait la gestion directe ou que celle-ci soit déléguée.



Photo : Olivier Culmann / Tendances Rouges





Photo : Agnès Pain

235. La confiance dans l'État démocratique se joue dans le bon accomplissement des fonctions majeures que sont la défense, l'éducation, la justice, la sécurité des personnes et des biens, la santé publique, l'équipement et l'aménagement du territoire. Deux champs d'action sont prioritaires : une politique de la ville pour répondre au défi majeur que constitue le fait urbain, l'éducation qui contribue à l'apprentissage du civisme et à l'intégration de jeunes d'origines sociales différentes par la démocratisation des accès et de la réussite.

236. Ces fonctions appellent la mobilisation et le redéploiement négocié de moyens humains et financiers, mais aussi des réformes de structures et d'organisation du travail au service de leur plus grande efficacité. La CFDT mènera dans tous les secteurs et territoires concernés une action en cohérence avec ces objectifs.

24. Intégrer dans le respect des valeurs républicaines et laïques

241. Parce que laïque, la CFDT œuvre au dépassement des différences d'origine, de nationalité, de religion en privilégiant les solutions intégratrices découlant de la tradition républicaine.

242. Confrontée aux difficultés d'intégration dans la société française de populations immigrées spécifiques, opposée au modèle communautariste, la CFDT recherche dans sa réflexion et son action avec d'autres, à concilier les principes de l'intégration individuelle avec les aspirations des individus à entretenir des affinités culturelles ou à pratiquer leur religion.

243. Il appartient aux pouvoirs publics d'être le garant pour tous de l'expression des choix philosophiques et religieux des individus dès lors qu'ils respectent les règles de l'État de droit laïc et républicain.

244. La CFDT veut contribuer à une approche renouvelée de la question de l'immigration. Tout en écartant les thèses ultra-libérales de liberté absolue des flux migratoires, elle défend la nécessité d'une politique qui conjugue maîtrise des flux migratoires, intégration et coopération. Pour la CFDT, une telle orientation doit également répondre impérativement à des exigences et à certains principes fondamentaux : respect du droit et de la dignité des étrangers dans le cadre d'une réglementation qui doit éviter de précariser des personnes qui ont vécu ou vont vivre longtemps en France et respect du droit d'asile conformément aux engagements internationaux de la France. Avec la CES, la CFDT agira pour que l'élaboration d'une politique européenne en la matière soit conforme à ces principes et ces exigences.

25. Renforcer le rôle et la place des femmes dans la société

251. Bien que représentant 44 % de la population active, les femmes restent sous représentées dans les responsabilités économiques, politiques et sociales. Leur situation dans le monde du travail où elles sont plus nombreuses à occuper des postes d'exécution ou des emplois à temps partiel imposé, montre que le combat pour l'égalité professionnelle doit continuer.

Faisant le constat de l'aspiration des femmes à rendre plus compatibles leurs activités professionnelles et familiales, la CFDT agit pour que notre pays adapte sa politique familiale en intégrant les évolutions de la famille et le rôle des femmes et des hommes en son sein.

252. La CFDT approuve l'ouverture du débat sur l'accès des femmes aux responsabilités politiques et les modifications constitutionnelles envisagées qui permettront d'augmenter leur nombre dans les instances dirigeantes de notre pays. C'est une garantie apportée à un meilleur fonctionnement de notre démocratie.



Enrichir notre culture

et notre pratique démocratique

300. Démocratie de la société et syndicalisme démocratique sont pour la CFDT deux réalités qui se construisent de manière étroitement articulée : la vitalité du syndicalisme est inséparable de celle de la démocratie française.

301. Ce syndicalisme démocratique trouve sa force et sa vitalité dans le nombre de ses adhérents, dans le développement de pratiques participatives, dans sa capacité à agir, à se positionner, à décider, à produire des résultats.

302. Cette légitimité démocratique, revendiquée par la CFDT, repose sur :

- son nombre d'adhérents,
- sa capacité à offrir aux adhérents qui le souhaitent de participer aux débats aux prises de décisions et aux responsabilités,
- son implantation dans les divers champs professionnels,
- les scores obtenus aux élections professionnelles.

31. Renforcer le syndicalisme d'adhérents : une nécessité démocratique

310. Mettre au cœur de notre ambition démocratique, le syndicalisme d'adhérents, traduit la volonté d'être, à la fois, représentatif et en prise avec les

réalités sociales, professionnelles et territoriales. Il est une des conditions à réaliser pour faire vivre et rendre crédible notre syndicalisme de transformation sociale. Cette ambition implique, pour les syndicats, de mettre en œuvre les moyens qui permettent l'adhésion du plus grand nombre et la participation des adhérents dans les débats et dans l'action. En agissant ainsi, la CFDT tourne le dos à une conception élitiste de l'action syndicale.

311. Facteur de dynamisme et de pratiques renouvelées, l'arrivée régulière de nouveaux adhérents contribue à renforcer un syndicalisme qui à travers la force du nombre, au service de buts communs est un gage d'efficacité et un garant de son autonomie.

312. En conséquence, les organisations CFDT, conscientes de l'enjeu politique que représente l'adhésion, s'engagent à :

- poursuivre et amplifier leur politique de développement,
- saisir les opportunités que constitue la négociation sur la réduction du temps de travail pour s'implanter dans de nouvelles entreprises et syndiquer les nouveaux embauchés,
- mettre en œuvre les moyens propres à faciliter l'intégration et la participation des nouveaux adhérents et des nouvelles adhérentes à la vie syndicale et à l'exercice de responsabilités.



Photo - Réa



32. Renforcer le Fédéralisme et nourrir la démocratie interne

321. L'amplification des pratiques participatives est une réponse au besoin des adhérents et des salariés d'être partie-prenantes des positions et actions qui les concernent. C'est une nécessité pour une organisation confédérée qui entend réussir des changements porteurs de solidarités concrètes au service d'intérêts collectifs.
322. A ce titre, les organisations confédérées développent des modes de structuration des syndicats, qui permettent l'expression des aspirations et des identités des catégories professionnelles, des métiers ou des fonctions et leur confrontation à celles des autres, dans lesquelles l'intérêt général et la solidarité sont pris en compte.
323. Dans le même état d'esprit, les syndicats réunis en congrès en appellent au renforcement du fédéralisme qui garantit à chaque structure l'exercice plein et entier de sa souveraineté dans le respect de celle des autres.
324. Parce qu'ils entendent porter de façon dynamique une conception de l'action syndicale confédérée, cohérente et efficace, les syndicats expriment leur opposition à toute pratique conduisant au sein de la CFDT, à un fonctionnement en tendances. Ils refusent ainsi la transformation des désaccords normaux dans toute organisation démocratique en clivages organisationnels et paralysants.
325. Conformément aux pratiques de la quasi-totalité des organisations CFDT, ils réaffirment que la cohésion et l'efficacité des exécutifs émanant des instances dirigeantes composées de responsables d'origines professionnelles et géographiques diverses nécessitent la constitution d'équipes, partageant les modes de fonctionnement et les orientations soumises aux débats et aux votes du congrès.
326. Les syndicats entendent nourrir la vie de toute l'organisation et ainsi concourir, avec toutes les autres structures, à une vitalité démocratique renforcée. A travers elle, c'est la pertinence de nos choix collectifs et notre force d'attraction qui sont en jeu.
327. A cet égard, la qualité de pratiques participatives et délibératives et leur évaluation, doivent faire l'objet d'une attention permanente de tous. Elles doivent contribuer à enrichir et à faciliter l'exercice de la décision par les responsables.
328. Ainsi l'association, sous des formes décentralisées et adaptées, des organisations et des syndicats à la réflexion et à l'élaboration des positions confédérales, sera accentuée. Les initiatives confédérées, visant à réunir et à mobiliser autour de thèmes précis, les femmes, les militants des petites entreprises, les jeunes, les élus CE... seront poursuivies sous la responsabilité du bureau national,
329. Dans le souci d'une meilleure utilisation des moyens des organisations, la pratique des contrats co-financés, au service d'un objectif commun de développement de formation, d'appropriation du fonds culturel commun, d'actions innovantes, mérite d'être développée.
330. Afin de permettre une diffusion en temps réel d'informations essentielles, la mise en œuvre de moyens de communications modernes, rapides et interactifs, sera poursuivie.
331. La pratique des enquêtes à l'instar du chantier "Le travail en questions", la consultation des adhérents ou des syndicats, à l'initiative des instances concernées, selon des règles définies par elles et appliquées par tous, sont des moyens qui enrichissent l'information de tous et éclairent les décisions des mêmes instances.
332. L'ensemble de ces innovations, liées à l'effort engagé d'allègement des structures et à une meilleure lisibilité par tous, des travaux et décisions des différentes instances, contribueront au total à une cohésion interne renforcée.



4^E CAHIER du N°2709
du 3 septembre 1998

Directeur de la publication :
Michel Jalmain

Conception et réalisation :
Conception et Gestion Publicitaire

Impression :
Imprimeries Quebecor

N° CPPAP 718 D 73 - ISSN : 00397741